

RÉDACTION

BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue St-François 20. On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	Fr. 20	10 50	5 50
Union postale	» 36	18 50	9 50

Prix du numéro: 10 centimes.

# GAZETTE DE LAUSANNE

## ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Place de la Palud 24

Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bière, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger..... 25 centimes la ligne.  
Pour la Suisse..... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Abonnement à la Gazette de Lausanne jusqu'à la fin de l'année

1 fr. 50.

Pour l'étranger, 2 fr. 50

LAUSANNE, 27 novembre 1891.

### La situation politique à Fribourg.

Fribourg, 26 novembre.

Un comité central, élu par les différentes fractions de l'opposition fribourgeoise, vient de faire auprès du parti conservateur gouvernemental une démarche conciliatoire aussi louable qu'inutile.

Le 16 novembre, le comité remettait au comité cantonal du parti conservateur-catholique la pièce suivante :

Au comité cantonal du parti conservateur gouvernemental fribourgeois.

Messieurs,

Les représentants des diverses fractions de l'opposition, réunis pour s'occuper de la prochaine élection des députés au Grand Conseil, ont eu à examiner la situation politique du canton.

Il est difficile de le faire sans être frappé par ce qu'elle présente d'anormal.

Les diverses fractions de l'opposition sont, le district du Lac excepté, sans représentation aucune au sein du Grand Conseil. Dans le district du Lac lui-même, la minorité gouvernementale est privée de représentation.

Il en résulte qu'une notable fraction du peuple fribourgeois est tenue à l'écart de toute vie politique cantonale, privée de toute participation aux affaires publiques, de tout contrôle de l'emploi des impôts qu'elle paie avec les autres contribuables.

Ce système exclusiviste qui s'accroît à chaque occasion davantage pour conséquence de désintéresser une partie des citoyens des affaires cantonales. Il crée au sein de la minorité une irritation sourde et profonde qui s'exalte chaque fois que, dans un autre canton, la minorité obtient des concessions.

Cet état d'esprit est dangereux pour la paix publique ; il est un obstacle à ce que tous les hommes de bonne volonté et d'intelligence travaillent en commun à la prospérité générale et à la solution des questions nombreuses que font naître les progrès des études sociales et économiques.

Il serait dans l'intérêt de tous, du gouvernement et de l'opposition, qu'il soit apporté quelques modifications à cet état de choses. Malheureusement, nos institutions et circonscriptions électorales ne permettent pas à la minorité d'arriver actuellement à cette représentation équitable qui, seule, calmerait l'irritation qui, nous devons le dire, part de la masse et n'est point l'œuvre des chefs.

C'est pourquoi, au lendemain des fêtes du centenaire, encouragés par les concessions que les majorités gouvernementales de plusieurs cantons, tout dernièrement, ces jours-ci même à Genève, par exemple, ont, soit par voie législative, soit de toute autre manière, libéralement faites aux minorités, nous demandons à la majorité conservatrice gouvernementale fribourgeoise d'entrer à son tour dans cette voie de justice et d'apaisement.

Les différentes fractions de l'opposition fribourgeoise comptent au moins le tiers des électeurs. Elles participent dans une plus grande proportion aux charges publiques. Nous ne voulons cependant pas réclamer toute la part que ces différents facteurs devraient nous assurer dans la représentation du pays et ne formuler que des prétentions modestes.

Nous vous demandons de nous laisser le choix de 25 députés, le quart de la députation, qui, puisque le temps presse et ne permet pas de longues négociations, seraient répartis comme suit par districts :

Sarine, 6 députés, plus spécialement attribués à la ville de Fribourg ;  
Gruyère, 6 députés ;

Lac, 8 ; nous vous laisserons le choix des 4 autres ;  
Broye, 4 députés ;  
Glâne, 1 député.

Les députés seraient choisis par nous ; vous seriez libres de les porter sur vos listes, ou s'il vous répugne de voter pour eux, de recourir au système de la liste incomplète.

Le corps législatif, ainsi composé, pourrait aviser aux moyens légaux, d'assurer, à l'avenir, une représentation à la minorité.

L'opposition serait ainsi mise à même de s'intéresser activement et loyalement à la bonne marche des affaires et à la solution des questions sociales et économiques.

Notre démarche est franche ; nous vous tendons la main sans arrière-pensée, après avoir fait taire tout sentiment amer ; nous cédon à des considérations auxquelles toute pensée d'intérêt particulier est étrangère. Nous avons la conviction profonde d'agir aujourd'hui dans l'intérêt du canton de Fribourg tout entier et de notre chère patrie suisse. Nous vous conjurons de ne pas rester sourd à notre appel.

Les circonstances ne nous ont pas permis de vous aborder plus tôt et trois semaines nous séparant seulement de la votation. Nous vous prions de nous faire part de votre réponse au plus tard dimanche prochain.

Nous saisissons cette occasion, Messieurs, pour vous offrir l'assurance de nos sentiments distingués.

Fribourg, le 15 novembre 1891.

Repond, président du comité électoral libéral-conservateur ;  
Charles Chardonnens ;  
Louis Bourgnicht, conseiller communal ;  
Ed. Biemann, président du comité électoral libéral-radical ;

A. Fraise, président du comité libéral de la ville de Fribourg ;  
A. Galley, rédacteur ;  
Friedinger, président du Gruli et de l'Union ouvrière ;  
Blanc, vice-président du Cercle des travailleurs.

Cette lettre n'a pas même été honorée d'une réponse.

En revanche, l'intention de refuser toute concession à la minorité est clairement manifestée dans la composition des listes électorales qui viennent d'être arrêtées par le parti conservateur.

Soixante et douze députés sur quatre-vingt-dix-sept ne suffisent pas aux conservateurs-catholiques ; non seulement ils ne veulent faire aucune concession, mais ils mettront tout en œuvre pour s'emparer des douze sièges dont le parti libéral dispose dans le district du Lac.

Ainsi que vous le faisiez prévoir ma précédente lettre, l'abstention sera la conséquence de l'impossibilité dans laquelle se trouve l'opposition fribourgeoise d'obtenir une représentation quelconque, sauf dans le district du Lac. Ce dernier arrondissement maintiendra, il faut l'espérer, sa députation indépendante, bien que celle-ci ne réussisse pas même à exercer un contrôle efficace sur la gestion financière.

Le 6 décembre, le peuple fribourgeois va donc confirmer au pouvoir, pour cinq nouvelles années, les hommes qui depuis quinze ans épuisent les finances et le contribuable, discréditent les tribunaux, étouffent la vie communale et l'esprit public, étendent démesurément l'action de l'Etat, broient l'opposition jusqu'à s'affranchir de tout contrôle.

L'appauvrissement et la démolition se feront les fruits amers du régime que le peuple fribourgeois ne sait pas secouer.

Il est certain que la situation politique dans le canton de Fribourg est tendue à l'extrême. Il n'est pas deux cantons en Suisse où la minorité soit aussi impitoyablement comprimée.

Il faut un véritable aveuglement pour croire qu'à la longue un pareil régime puisse durer et nous ne comprenons pas qu'il ne se trouve pas dans la majorité fribourgeoise quelques hommes de cœur pour le voir et le dire. Leur intérêt bien entendu devrait les y amener ; à bien plus forte raison les considérations plus élevées du patriotisme et de la justice.

### Les catholiques à Genève.

Nous avons mis nos lecteurs au courant de la polémique qui s'est élevée entre les catholiques genevois et la Liberté de Fribourg à l'occasion de la récente élection du Conseil d'Etat démocratique.

Le Courrier de Genève, l'organe attitré des catholiques genevois, publie à ce sujet un intéressant article, pour montrer que dans la situation qui leur est faite l'intérêt politique doit conduire les catholiques à soutenir de leurs suffrages le parti démocratique de préférence au parti radical.

Les électeurs du canton de Genève se répartissent ainsi, dit le Courrier :

Deux tiers protestants,  
Un tiers catholiques  
Et ce tiers catholique est noyé dans les deux autres de manière à ne pouvoir pas agir séparément.

Cela est vrai dans les trois collèges du canton, à la Ville, à la Rive droite et à la Rive gauche. On appelle la Rive gauche catholique parce que c'est là qu'il y a le plus grand nombre d'électeurs catholiques du canton. Mais les catholiques n'y sont pas en majorité. Le collège de la Rive gauche comprend en effet les grands centres protestants de Plainpalais, Eaux-Vives, Chêne-Bougeries, Coligny, Vandœuvre, Jussy et la commune mixte de Carouge.

C'est la géographie électorale de James Fazy. Tout en voulant attirer à lui les électeurs catholiques, l'auteur de la constitution de 1847 eut bien soin de prendre ses garanties contre eux. Au lieu de leur faire un arrondissement électoral où ils auraient pu librement faire prévaloir leur opinion au scrutin, il fit l'arrondissement de la Rive gauche qui les enchaînait à une majorité protestante.

Dans la pensée de James Fazy, les catholiques ne devaient être libres qu'à la condition d'être radicaux. L'émancipation tant vantée de 1847 n'était qu'un changement de maître.

Les événements ont montré ce que les catholiques avaient gagné au change. C'est le radicalisme de 1847 qui, par sa pente naturelle, a conduit au radicalisme de 1873, préparé par son manque de principes et de noblesse d'âme à commettre sans sourciller toutes les iniquités du Kulturkampf.

Pendant vingt-cinq ans, les catholiques eurent à se défendre contre les attaques du gouvernement conservateur qui avait résolu de les protestantiser. Cette histoire est connue. Néanmoins ils arrivèrent à la fin du régime conservateur sans avoir perdu aucune de leurs institutions ni aucune de leurs propriétés.

Après la révolution de 1846, les catholiques eurent une autre période de vingt-cinq ans de soi-disant amitié avec le gouvernement James Fazy. Et ils sont arrivés à la fin de ce régime radical avec la perte de toutes leurs grandes institutions, même de la situation officielle de leur Eglise, et de tous leurs biens d'église et de charité.

Voilà la différence. Donc, entre conservateurs et radicaux que faire ? Faire comme on peut !

En 1847, la liberté paraissait être davantage du côté radical. Il était tout naturel que les opprimés se jetassent de ce côté. S'ils eurent tort, s'ils se sont trompés, ils sont bien excusables.

En 1891, la liberté paraît être davantage du côté démocratique. Il est tout naturel que les opprimés s'y jettent encore.

Mais, cette fois, l'expérience leur aura appris à ne pas se donner avec trop d'abandon. Si le parti démocratique

cratique devait tromper leurs espérances, comme l'a fait le parti radical, les catholiques pourront toujours dire : Nous n'étions pas des alliés du parti démocratique. Le Courrier de Genève l'a formellement déclaré cent fois et, en particulier, huit jours avant les élections de 1891.

Alors, que resterait-il à reprocher aux catholiques de Genève ?

Leur indépendance, ils l'affirment hautement. Mais ce n'est pas une indépendance de momie. C'est l'indépendance du navigateur au sein de la tempête qui donne le coup de rame à droite ou à gauche, selon le courant de la vague.

Quand nous ramons à droite, on n'a pas le droit de nous dire que nous sommes des manchots, sous prétexte que les catholiques doivent être prêts à ramer à gauche aussi bien qu'à droite.

Attendez le vent. Pour le quart d'heure, il vous suffit de savoir que la barque a évité tout écueil.

Les résultats de l'élection du 15 novembre justifient pleinement l'attitude des catholiques.

### Lettre de Rome.

(De notre correspondant particulier)

Rome, 25 novembre.

Les congrès de la paix. — Les finances de l'Italie. — L'exposition de Palerme.

R. — Il ne faudrait pas croire que nous en ayons fini avec les congrès pour la paix. Après le congrès interparlementaire, nous avons eu l'international, et maintenant nous sommes menacés d'en avoir un troisième, organisé par les sociétés ouvrières.

Ce congrès des « travailleurs » sera beaucoup plus bruyant et beaucoup plus belliqueux, si j'ose m'exprimer ainsi, que les deux précédents. Il n'aura pas non plus l'avantage de réunir dans une même assemblée des personnalités en vue de tous les pays. C'est par contre ce qui distinguait le congrès interparlementaire et c'est ce qui lui a valu tous les honneurs. Ce n'est pas dire grand-chose à la vérité. Le public s'est montré très froid ; le gouvernement, absent, ne s'est pas montré du tout et la municipalité, prétextant le désarroi de ses finances, s'est crue dispensée de se mettre en frais. Elle s'est contentée d'ouvrir à ses hôtes illustres les grandes salles du Capitole pour la séance d'inauguration. Ces messieurs pouvaient ainsi, entre un discours et l'autre, contempler des fenêtres la place du Forum, où défilait autrefois les légions victorieuses, et la colline du Palatin, où fut fondée Rome par un ramassis de brigands dont les descendants, par le feu et par le fer, par une longue série de guerres sanglantes, de pillages, de rapines, réussirent à conquérir l'empire du monde. Ce spectacle donnait lieu à de piquantes considérations et permettait à maint orateur de se livrer aux douceurs de l'antithèse.

Les séances ordinaires avaient lieu au Palais des Beaux-Arts, où l'on gelait, la municipalité n'ayant pas fait mettre de tapis. Les membres du congrès, auxquels on n'a pas même offert un petit banquet, ont eu en revanche deux réceptions, l'une chez le prince Odescalchi, député au parlement, et l'autre chez le duc de Sermoneta, syndic de Rome.

Le congrès s'est terminé par une course à Naples et environs, où les congressisti ont été très fêtés de toutes façons. Naples a sauvé les traditions hospitalières de l'Italie ; cela est heureux, car il eût été certainement regrettable que ces hommes distingués, qui poursuivent un si noble but, pussent se méprendre sur l'accueil par trop réservé qui leur a été fait à Rome.

Le même ressort, passaient sous sa fenêtre avec le choc mat des pieds sur le sol, et tous, clairs en tête, officiers et soldats, tous à cette même allure leste et scannée allaient s'enfoncer dans le sombre arceau de la porte de ville. C'était court, fantasque comme une vision. Dans ce défilé journalistique, lise avait fini par distinguer quelques silhouettes et de loin les reconnaissait, les uns petits, rebondis, un peu essouffés par le pas gymnastique, d'autres alertes, sveltes, qui semblaient raser le sol. Parmi ceux-ci, il y en avait un qu'elle avait tout d'abord remarqué pour sa haute taille et sa tournure dégagée ; elle ne pouvait voir ses traits, mais seulement une moustache blonde fort longue, dont les pointes effilées dépassaient la visière du képi.

Or il arriva qu'un matin la moustache blonde se trouva dressée en l'air et que deux yeux hardis et brillants s'arrêtèrent sur lise audacieusement. Ce ne fut qu'un instant ; elle s'était rejetée en arrière machinalement, et quand de nouveau elle pencha la tête vers la rue, les derniers chasseurs disparaissaient déjà sous la voûte basse. Elle ferma la fenêtre comme pour rompre avec ce regard insolent, et son trouble déjà grand s'accroît quand elle s'aperçut qu'elle n'était pas coiffée encore, que ses cheveux déroulés sur ses épaules avaient été emmêlés et éparpillés par la brise matinale, et que sans nul doute on avait dû prendre d'elle la plus fâcheuse impression. Le lendemain, elle n'osa pas se mettre à la fenêtre ; mais le jour d'après, derrière la jalouse baissée et se tenant prudemment en un coin, elle eut la satisfaction de voir le jeune officier lever en l'air inutilement ses yeux brillants et sa moustache blonde, qui prenait au soleil naissant des reflets d'or fin ; elle se divertit parfaitement de la déconvenue de cette impertinente curiosité.

Il en fut de même les jours suivants.

Le mois de septembre approchait : c'était pour lise le mois par excellence, celui vers lequel tous les autres convergent et qu'ils étaient spécialement chargés d'amener ; c'était le mois où arrivaient invariablement, depuis bien des années, les seuls amis qu'elle eût au monde, Georges et Nicole d'Aureville. Ils n'avaient plus de mère, et le général d'Aureville, leur père, alors attaché au ministère de la guerre, les envoyait chaque année passer les vacances chez leurs grands-parents maternels, M. et Mme Werner ; c'est alors que la jolie villa en pierres blanches, dans son jardin fleuri, ouvrait toutes grandes ses fenêtres et se parait de gaieté pour recevoir les jeunes hôtes désirés.

Ils arrivèrent un samedi, tard dans la soirée, accompagnés par une Anglaise qui faisait fonctions d'institutrice près de Nicole d'Aureville les jours où elle sortait de son couvent. Lise entendit la voiture franchir la grille voisine, et de toute son âme souhaita la bienvenue aux voyageurs. Elle aurait voulu courir près de son amie le lendemain des matins, mais sa mère, cérémonieuse et timorée, opposa mille raisons de convenances supérieures et de délicatesses saugrenues. Il fallut attendre que le formalisme de madame Dany consentit à désarmer. Lise put aller enfin embrasser sa chère Colette, c'est ainsi qu'on nommait familièrement Nicole d'Aureville.

Les deux jeunes filles, bras dessus bras dessous, s'en-volèrent aussitôt tout au fond du jardin ; à l'extrémité des longues allées sablées, encadrées de larges bordures de fleurs, liserées de buis bien taillé, une haute charmille alignait ses vertes murailles touffues, dans coin le plus retiré, sur un banc de pierre, témoin habituel et discret de leurs grandes confidences, elles s'assirent enlacées et s'embrassèrent de nouveau : — Chérie, va ! — Ma gentille colette ! — Que je suis contente de te voir ! — Et moi donc ! — Comment me trouves-tu ? — Toujours aussi jolie ! — Aussi jolie, seulement ?... Ce n'est pas assez. Tu sais, la beauté, c'est comme la vertu ; quand elle ne progresse pas, elle décline... — Encore coquette, donc ?...

C'est aujourd'hui que se rouvre le parlement. Le grand intérêt de ses premières séances sera dans l'exposé financier de M. Luzzatti, ministre du trésor.

Il va, dit-on, nous démontrer qu'il a tenu sa promesse faite au mois de juin dernier d'obtenir coûte que coûte l'équilibre du bilan. C'est ce que nous a déjà dit M. di Rudini dans son discours de Milan. Et, tout cela, notez bien, sans nouveaux impôts et à force d'économies. Nous verrons.

En tous cas, l'attitude du ministère est hautement respectable et devrait inspirer la confiance. S'il est facile de décréter des économies, il est délicat de les effectuer ; et en pays de suffrage universel il faut une certaine dose de courage pour supprimer d'un coup quelques centaines de fonctionnaires (loi sur l'abolition des préfectures) et pour suspendre nombre de travaux publics, chemins de fer, etc. Il est méritoire de savoir braver l'impopularité pour le bien du pays.

Dans les cercles financiers, on est loin, paraît-il, d'être content de M. Luzzatti, et l'on continue à lui reprocher acerbement de commettre faute sur faute et de se laisser entre autres affoler par les baisses de la bourse ; cette préoccupation du cours des valeurs apparaît dans le discours de M. di Rudini, qui a cru devoir déclarer à Milan que le gouvernement s'efforcera de faire remonter les titres d'Etat au pair. Voilà une phrase bien imprudente. On trouve que l'Etat ne doit pas s'abaisser au point de considérer une dépréciation momentanée de la rente comme un malheur pour la nation, tandis qu'on feint d'ignorer la baisse des vins, des soies, du bétail. C'est offrir aux démagogues une occasion plausible de crier contre la tyrannie du capital. L'arbitraire n'était pas seule à baisser à Paris ; avec l'Espagne, le Russe et le 3 0/0 français, elle était en bonne compagnie. Pourquoi donc M. Luzzatti a-t-il voulu en faire remonter le cours en envoyant à Paris des ordres considérables d'achats ? Il en est résulté une hausse inévitable du change, qui est montée à 4 0/0 au grand détriment du commerce. Si le gouvernement voulait absolument intervenir sur le marché, c'est ici qu'il devait faire acheter et à Paris qu'il devait faire revendre. Cela saute aux yeux.

Mais le mieux était que le gouvernement s'abstint de triper en bourse. S'il est aussi sûr qu'il le dit de pouvoir rétablir l'équilibre du bilan par de simples économies, qu'il aille de l'avant sans se soucier de la cote, qu'il fasse de bonne politique et de bonnes finances et les fonds remonteront tout seuls.

La baisse de la rente a d'ailleurs son bon côté. Elle engage les capitalistes italiens, petits et gros, à placer leur argent sur leur fonds d'Etat. Il s'en absorbe ainsi journellement des quantités importantes. Et cela est un grand bien, car tant que l'Italie n'aura pas diminué sa dette vis-à-vis de l'étranger sa situation économique ne cessera d'être précaire.

On croit trop volontiers que le capital ici n'existe pas ; on se trompe et voici une petite statistique à l'appui de mon dire. En 1880, les caisses d'épargne, caisses postales, etc., annonçaient neuf cents millions de dépôts. En 1889, ces dépôts montaient à près de deux milliards, soit un milliard sept cent soixante millions. Notez bien que l'épargne est loin d'avoir pris ici le développement qu'elle atteint en France. Notre petit bourgeois n'est pas si sagement économe, le peuple est plein de méfiance, le bas de laine est encore pour lui le plus sûr des placements. On me raconte que

### FEUILLETON DE LA GAZETTE

## AMOUR DE JEUNE FILLE

par M<sup>me</sup> E. CARO

II

Une nuit qu'elle dormait plongée dans ce doux et profond endormissement qui est le privilège de la première jeunesse, la perception confuse de quelque chose d'anormal autour d'elle pénétra lentement à travers l'engourdissement du sommeil : c'était une gêne, un malaise, moins une sensation qu'un pressentiment de l'institut. Elle ouvrit les yeux et chercha à se rendre compte : rêvait-elle ? Qu'est-ce donc qui la troublait ? Une peur la tenait, et, sans qu'elle sût pourquoi, son cœur battait très fort.

Bientôt une sorte de soufflé léger, presque insaisissable, frappa ses sens, devint singulièrement subtil ; il lui parut que l'air se modifiait insensiblement comme si les couches diverses en étaient faiblement agitées. Immobilité, n'osant respirer, elle sonda lentement du regard les ténèbres nocturnes et demeura transie d'épouvante quand ses yeux, habitués à l'obscurité, commencèrent à distinguer sur le fond uniformément noir une masse plus noire encore et qui se mouvait en silence.

Elle eût voulu crier que, suffoquée d'effroi, elle ne l'eût pas pu, mais elle se dressa brusquement par une impulsion des nerfs plus prompte que la pensée, et aussitôt elle eut la sensation de je ne sais quelle fuite autour d'elle dans les ténèbres ; la chose indistincte à peine entrevue sembla s'être divisée et dissoute avec des frôlements précipités et de furieux craquements : en un instant, tout s'était évaporé... Elle resta longtemps, appuyée sur le coude, le front moite, le cœur battant, incapable de se rendre compte de ce qui avait eu lieu. Etait-ce un cauchemar ? une hallucination ? Ce ne pouvait être son frère, car elle mettait toujours le verrou à la porte qui séparait leurs chambres ; il ne pouvait sortir sans sa permission ; et ne lui avait-il pas fait remarquer ce même soir qu'elle ressemblait à un géolier bouclant son prisonnier ?

Quand l'aube grise commença à poindre et que, dans l'obscurité devenue transparente, les objets familiers émergèrent l'un après l'autre, l'aspect hostile qu'avait revêtu à ses yeux sa chambrette s'effaça graduellement. Sous la caresse du jour matinal qui riait à sa lucarne, elle reprit courage et finit presque par se persuader qu'elle avait été victime de son imagination.

Tant que dura le jour, elle parvint à se distraire ; mais à mesure que baissait le soleil et que grandissait le crépuscule, une terreur la reprit qu'elle résolut de confier à sa mère.

Elle commença le récit de son étrange vision, lorsqu'en levant les yeux elle rencontra ceux de son frère, chargés d'une telle intensité de crainte et de colère qu'elle resta muette. Ce fut comme un trait d'affreuse lumière : le mystère n'en était pas un pour lui. Quelqu'un, grâce à lui, avait réussi à s'introduire dans la maison, traversé sa chambre et gagné sans doute celle d'Arthur en ôtant le verrou et le remettant ensuite. Elle restait muette, n'osant dénoncer son frère, le cœur gros d'indignation, prête à pleurer à la pensée qu'un étranger, un inconnu, Arsène Lassagne peut-être, avait pu pénétrer dans sa chambre pendant son sommeil et que son frère l'avait permis. Cependant, sa mère l'interpellait :

— Réponds donc ; à quoi penses-tu ?... Arthur l'offre de changer de chambre avec toi... Comme cela, il sera ton gardien et saura bien arrêter les revenants.

Le soir même elle s'installait dans la chambre d'Arthur, tout heureuse d'avoir un coin bien à elle où nul n'entrerait sans sa permission et qu'elle pourrait disposer et orner à son gré. Dès l'aube, le lendemain, elle était accoudée à sa fenêtre, contemplant le lever

du jour. Les rougeurs de l'Orient, en cette saison d'été, inondaient sa chambre d'une jonchée de reflets roses ; sur les toits noircis par la fumée, sur les pierres grises, une profusion de rayons, des nappes d'or fluide s'épandait, transfigurant les hauteurs, rendait un éclat de jeunesse aux vieilles choses caduques. Dans la rue, en bas, où le soleil n'arrivait pas encore, une brume grise flottait comme un encens, et tout au bout, monvante et rapide, apparaissait une masse sombre, compacte. C'étaient les chasseurs à pied qui se rendaient au champ de manœuvre ; ils accouraient au pas gymnastique ; avec leur tunique foncée, la gaitre serrée au-dessus du pied, le cliquetis léger de leurs armes et ce pas furtil, cadencé, qui les entraînait d'un mouvement si rapide, on eût pu les prendre pour une légion d'êtres nocturnes s'évanouissant aux premiers rayons du jour. Lise, étonnée, amusée, les suivit du regard jusqu'à ce qu'ils eussent disparu sous la sombre porte de ville où ils s'engouffrèrent avec un piétement sonore au passage du pont-levis ; elle était gaie et son pied battait la mesure que marquaient les notes grêles du clairon.

Autour d'elle recommençait la vie journalière ; les volets s'ouvraient avec un claquement sec et le grincement des gonds rouillés ; les nez du voisinage apparaissaient successivement à la fenêtre, les marcheurs arrivaient avec leurs denrées, les petits marchands préparaient leur étalage et déjà quelques ménagères diligentes sortaient le panier au bras ; c'était un spectacle vif, amusant pour elle, parce qu'il était nouveau. Au loin, le cri strident du chemin de fer perçait l'air, et les cloches des églises sonnaient la prière matinale en même temps que le beffroi lançait au vent les notes argentines de son carillon. Vu ainsi sous la caresse du jeune soleil, ce réveil de l'activité prenait un air de fête, et les fêtes étaient si rares qu'elle s'habitua à en chercher le spectacle presque chaque matin. Au premier appel du clairon, les chasseurs en rangs serrés, coude à coude, noirs, silencieux, si précis dans le rythme rapide de leurs mouvements qu'on eût pu les croire mus par un

dans le midi, dans les ex-états bourbonniens, de gros paysans et propriétaires convertissent leurs billets de banque en écus ou en or qu'ils entendent dans leurs caves. Il faudra du temps sans doute pour éclairer ces masses, mais peu à peu l'on y arrive, et lentement, sûrement, se forme ici aussi cette grande armée « des gros sous » qui est la base inébranlable de la richesse de la France.

Deux mots pour finir de l'exposition nationale de Palerme. Conçue en pleine crise, elle n'a rencontré dès le début que peu d'encouragements et beaucoup de critiques. L'Italie continentale s'en est désintéressée, trouvant avec une certaine raison, que l'on avait abusé des expositions et qu'elles atteignent rarement le but qu'elles se proposent. Et puis, Palerme est bien loin. On va plus vite de Milan à Londres que de Milan à Palerme. Mais les Siciliens se sont piqués au jeu et leur amour-propre d'insulaires peut accomplir des prodiges. La Sicile d'ailleurs, est assez grande, assez riche, pour faire à elle seule, sans le concours de la péninsule, une exposition intéressante. Ceux qui feront le voyage de Palerme ne seront jamais déçus. Ils verront une île merveilleuse par ses souvenirs, par son architecture, par ses mœurs, et si l'étalage de produits nationaux les laisse froids, ils trouveront une ample compensation à parcourir la grande ville qui s'étage dans une végétation mi-africaine, au fond de la Conca d'Oro.

NOUVELLES POLITIQUES

— La Chambre des députés française a consacré toute sa séance à la discussion du budget des finances. Aucun incident.

Le Sénat a continué la discussion des douanes. Il a adopté les vingt premiers articles des tarifs relatifs aux animaux vivants et à leurs produits. Ces tarifs sont ceux du tarif maximum votés par la Chambre. M. Jules Roche a demandé vainement que le Sénat adoptât comme la Chambre des tarifs minimum. Le ministre a fait valoir que ces tarifs étaient utiles pour traiter avec les puissances. La prochaine séance aura lieu demain.

— L'appel adressé par le Figaro à ses lecteurs pour couvrir les frais de l'expédition de Mgr Gouthe-Soulard a été entendu, et, dès les premières heures, les cinq mille francs demandés par lui étaient recueillis. La souscription atteint ce matin 5229 fr. Parmi les souscripteurs, on remarque M. de Cassagnac pour 500 fr., le comte de Franqueville, membre de l'Institut, pour 1000 fr., la duchesse d'Uzes pour 100 fr., le marquis de Breteuil pour 50 fr., le comte d'Haussonville pour 100 fr.

Le Figaro annonce que la souscription en faveur de Mgr Gouthe-Soulard est close et qu'il transmet les 5229 francs à l'archevêque d'Aix, en même temps que les offrandes qui vont arriver des départements aujourd'hui.

— M. de Giers a quitté Berlin mercredi soir à onze heures, pour retourner en Russie, par la voie de Königsberg. Le matin il a eu une longue entrevue avec M. de Caprivi, et dans l'après-midi il a reçu la visite du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le baron de Marschall. Le soir, il y a eu dîner 40 couverts à l'ambassade de Russie.

— A Berlin, les travaux préparatoires de la réforme de la Bourse, demandée par le Reichstag, seront confiés aux ministères de l'intérieur et de la justice. On croit aussi que le ministre des finances de Prusse, M. Miquel, et le directeur de la Banque impériale, devront présider les travaux, parce qu'ils sont les seules personnalités gouvernementales ayant des relations avec la finance et des connaissances pratiques sur les opérations de Bourse.

— La Gazette de l'Allemagne du Nord, se référant aux renseignements sur la récolte publiés par le Moniteur de l'Empire, arrive à cette conclusion que l'Allemagne n'est pas menacée par une disette de céréales : « Nous sommes seulement contraints, dit-elle, de restreindre la consommation du seigle et d'augmenter celle du froment. »

— Le Parlement italien a repris ses séances mercredi. Le ministère n'a pas hésité à poser de suite la question de confiance à propos du catenaccio, c'est-à-dire du récent décret royal portant augmentation des droits sur un certain nombre d'objets de consommation. En présence des objections soulevées par l'extrême-gauche au sujet de la légalité de ce décret. M. di Rudini a déclaré que si la Chambre ne sanctionnait pas la mesure prise d'urgence par le gouvernement, il donnerait sa démission. En plaçant les Chambres devant un fait accompli et en leur demandant de le ratifier purement et simplement, le président du conseil n'a pas voulu seulement enlever par l'intimidation le vote d'une loi dont il redoutait le rejet; il a voulu aussi essayer son autorité sur le Parlement et le mettre en demeure de se prononcer nettement pour ou contre le ministère. Il est fort probable que l'épreuve tournera à son avantage.

— Ne m'en parle pas!... C'est effrayant. Je ne peux pas voir un habit sur un porte-manteau sans lui faire les yeux doux... — Toujours la même! — Plus que jamais!

Colette d'Aureville était de petite taille, fine et ronde, avec de jolies épaules et une poitrine déjà développée; ses yeux noirs, incomparables, avaient sous ses longs cils frisans un éclat tout à fait des langues irrisées. Son sourire éblouissait entre les lèvres un peu fortes, vermeilles, à la fois moqueuses et câlines. De beaux cheveux noirs, luisants, une grâce robuste, enfantine, agressive, une physionomie éveillée et ardente, formaient un contraste absolu avec la modestie un peu craintive de sa jeune compagne, son charme contenu et pénétrant, ses formes délicates, élancées, un peu grêles encore, la justesse instinctive et distinguée de ses attitudes et de son langage.

— Oh donc est M. George? demanda Lise... — Monsieur George!... Il court la ville à la recherche d'une bouquetterie qui sache fleurir une boutonnière... Que deviendrait-il s'il lui fallait se présenter ce soir sans un fin bouquet à son habit!... A propos, tu sais qu'il est bachelier?

— Non... Que va-t-il faire maintenant? — Son droit d'abord... puis il entrera dans la diplomatie... Et Arthur?... Monsieur Arthur? — Il travaille chez un avoué et... — Un avoué?... qu'est-ce que c'est que ça?... Est-ce que ça sert à quelque chose les avoués?... — Peut-être autant que les diplomates... — Oh ça!... pour sûr... Seulement c'est moins fashionable... A-t-il toujours un air de beau ténébreux, ton frère?

— Tu le verras ce soir; M. Werner l'a invité à dîner. — Bon!... je m'en vais l'ensorceler, je l'en prévient... Ce sera un vrai quadrille, car tu sais que George est toujours amoureux de toi... — Encore? dit Lise gaiement.

— La Correspondance de Strasbourg, organe officiel du gouverneur d'Alsace-Lorraine, annonce qu'actuellement 41,451 étrangers séjournent d'une façon permanente (c'est-à-dire depuis plus de 8 semaines) dans les provinces conquises, soit 15,829 Français, 9,889 Suisses, 1,249 Belges, 7,316 Luxembourgeois, 444 Américains, 1,407 Autrichiens, 4,030 Italiens, 318 Russes et 669 personnes d'autres nationalités, soit un total de 41,451 étrangers.

— La Pall Mall Gazette, parlant de la vacance créée dans la représentation diplomatique de l'Angleterre par la mort de lord Lytton, dit que lord Dufferin sera probablement appelé à lui succéder et transféré de Rome à Paris, c'est-à-dire d'un poste de 175,000 francs à un poste de 225,000.

— Une dépêche de Rio-de-Janeiro en date d'hier, dit que la ville est tranquille. M. Rodriguez Alvez, le nouveau ministre des finances, est considéré comme un homme d'une haute capacité.

Un discours de Guillaume II.

Berlin, 26 novembre. La discussion continue sur ce que l'empereur a dit ou n'a pas dit aux Français. Voici, d'après la Gazette de Voss, le texte des paroles du souverain :

Vous qui venez de me prêter serment de fidélité, vous avez à faire souvent, au début, un service pénible, mais vous aurez aussi des moments de satisfaction lorsque, après avoir appris votre métier, vous serez appelés à donner, sous mes yeux, des preuves de votre habileté. Vous trouverez alors votre récompense dans les éloges que je vous décernerai.

C'est seulement en temps de paix que vous aurez, je l'espère, l'occasion de montrer votre bravoure et votre courage. Peut-être, cependant, l'avenir vous réservera-t-il de graves luttes intérieures.

La Gazette de Voss ajoute que l'empereur a parlé ensuite des dangers auxquels sont exposés ceux qui vivent à Berlin :

Il faut, dit-il, avoir un courage viril pour surmonter ces dangers. Les meilleures fréquentations pour un soldat sont ses camarades et non l'élement civil.

La version de cette allocution que donnent les différents journaux de Berlin n'est pas identique de tout point. Dans les cercles progressistes, on raconte que, après avoir dit : « Peut-être, cependant, aurez-vous de graves luttes à soutenir à l'intérieur », l'empereur, pour mieux marquer le sens de cette phrase, aurait insisté sur les dangers qu'offre Berlin au point de vue de la possibilité d'une révolution.

Aucun texte officiel de l'allocution n'a encore été publié.

La presse berlinoise lui accorde, en général, un bon accueil et fait remarquer qu'elle a un sens, en somme, pacifique.

La Gazette de l'Allemagne du Nord s'élève énergiquement contre l'interprétation d'une certaine correspondance officieuse russe qui établit une coïncidence entre cette allocution pacifique et la visite de M. de Giers chez l'empereur, qui l'a précédée immédiatement.

Le « Catenaccio ».

Nous avons signalé le décret royal daté de Palerme qui modifie le tarif général et les taxes intérieures de fabrication des sucres, du café, des alcools, des boissons, des huiles et des extraits de viande.

Voici en résumé ces modifications qui discutent toute la presse italienne.

Commencons par le tarif général :

Alcool édulcoré et aromatisé — Cognac en barrique ou tonneau, y compris le récipient, 90 fr. L'hectolitre — Cognac en bouteilles supérieures au demi-litre, mais ne dépassant pas le litre, 90 fr. les cent bouteilles — Cognac en bouteilles de demi-litre et moins, 67 fr. 50 les cent bouteilles.

Huiles fines — de lin, 20 fr. le quintal — de lin cuit, 23 fr. le quintal — non nommé, 20 fr. le quintal — Huiles minérales, de résine, goudron et autres, 48 francs le quintal.

Café national, 150 fr. le quintal — Café grillé, 207 francs le quintal.

Sucre de 1<sup>re</sup> classe, 92 fr. — Sucre de 2<sup>e</sup> classe, 76 fr. 75 — Dragées et conserves avec du sucre et miel, 120 fr. — Biscuits de thé, 60 fr. — Chocolat, 200 fr. — Cannelle, 150 fr. — Clous de girofle, 150 fr. — Poivre et piment, 120 fr. — Thé, 250 fr. — Vanille, 350 fr. — Safran, 450 fr. — Noix de muscade avec l'enveloppe, 60 fr., sans enveloppe, 300 francs.

La taxe intérieure de fabrication sur les sucres est fixée à 63 fr. 15 le quintal pour le sucre de 1<sup>re</sup> classe et à 55 fr. 95 le quintal pour le sucre de 2<sup>e</sup> classe.

La taxe intérieure de fabrication sur les alcools et la surtaxe de frontière sur les alcools importés sont fixées à 150 fr. l'hectolitre.

La taxe de débit des alcools destinés à la consommation intérieure est maintenue à 20 fr. l'hectolitre.

La taxe de fabrication de la bière est fixée à 1 fr. 20 pour chaque degré de force.

La surtaxe pour la bière importée de l'étranger est fixée à 10 fr. 20 l'hectolitre.

Pour les graines oléagineuses on a fixé les droits suivants d'entrée et de sortie : huile de ricin (exempt à l'entrée) 1 fr. 10 le quintal pour la sortie — huile de lin et de colza, 4 fr. 1/2 l'entrée; 1 fr. 10 à la sortie.

— Toujours... depuis le berceau. « A peine au sortir de l'enfance », comme dans Joseph. Tu connais Joseph... de Méhul? C'est gentil... Pourtant, j'aime mieux Chérubin... il est moins nigaud... Je ne te scandalise pas, au moins ?

— Pas du tout... tu m'amuses... — C'est que j'ai affaire, au couvent, à des consciences si timorées, à des pudeurs si délicates, si fragiles. Et ce n'est rien encore à côté de miss Tomate!

— Comment dis-tu?... Miss?... — Miss Ellen Townswort, mon institutrice. Je l'appelle miss Tomate, parce que c'est plus appétissant... — Petite folle!

— Oh! tu n'as pas idée de sa vertu... Elle a des rougissements quand nous entrons au musée, c'est comme un incendie. Et dans les rues, je ne peux pas m'arrêter devant les boutiques d'images... ni les librairies, à cause des titres... Et aux Tuileries! Ce qu'elle souffre! Elle n'est occupée qu'à me couvrir de son ombrelle; tu crois peut-être que c'est contre le soleil... Ah bien! oui... contre les statues, ma chère. Le fait est qu'il y en a de décollées... Eh! bien! j'ai dit, c'est elle qui me les a fait remarquer avec sa pruderie.

— Pauvre demoiselle... tu dois exercer sa vertu! — Je t'en réponds... Avec son long nez timide et sa longue échine maigre, elle a l'air d'une bêtelette qui a trouvé une hirondelle... — Les bêtelettes ne courent pas, Colette... — Ni miss Ellen non plus, Lise; c'est seulement une comparaison...

An milieu de leurs folies, des rires et des confidences, l'heure du dîner arriva vite et il fallut rentrer pour procéder à la toilette de Colette :

— Quelle robe vas-tu mettre? demanda Lise, qui regardait curieusement toutes les jupes et les corsages étalés que la femme de chambre n'avait pas eu le temps encore de ranger.

— Oh! je vais tout de suite frapper le grand coup; robe crème et nœuds ponceau... Si avec cela je man-

que — de sésame et d'arachide, 5 fr. 50 à l'entrée et 10 fr. à la sortie.

On évalue à 10 millions l'ensemble de la somme qu'on retirera du catenaccio.

Les massacres en Chine.

Nous avons reproduit le télégramme de Schanghai au Standard disant que le gouvernement chinois s'est enfin décidé à agir contre les auteurs des odieux placards excitant la populace contre les étrangers, qu'il a déclaré que l'impression et la publication de ces affiches seront punies de mort et que les coupables, aussitôt condamnés, seront exécutés sans qu'il soit nécessaire d'obtenir préalablement le rescrit impérial d'usage autorisant leur mise à mort.

Il n'est pas douteux que le gouvernement chinois a ordonné les mesures indiquées par le correspondant du Standard, mais il ne faut pas attacher trop d'importance à cette déclaration, dans laquelle on invoque, à propos du rescrit impérial, une prétendue loi dont les Chinois eux-mêmes n'ont jamais entendu parler. Quant aux vice-rois et gouverneurs des provinces auxquels s'adressent ces nouveaux ordres du gouvernement de Pékin, il est peu probable que ces fonctionnaires, qui ont mutilé ou supprimé le récent édit de l'empereur en faveur des étrangers, se montrent plus respectueux envers cette ordonnance qui émane, non du Fils du Ciel, mais simplement du gouvernement.

Tout dernièrement encore, une communication a été adressée par le gouvernement de Pékin aux puissances européennes, dans laquelle il était dit que le gouvernement chinois, se reconnaissant responsable de la sécurité des étrangers, avait entrepris de les protéger efficacement et, dans ce but, avait donné l'ordre aux escadres du nord et du sud d'aller croiser dans les eaux du Yang-tsé-Kiang. Mais à peine l'ordre du décret impérial publié à cet effet avait-elle eu le temps de sécher, que l'escadre du nord rentra fiévreusement au dock de Port-Arthur pour y faire réparer ses avaries. Elle y est probablement encore et on ne sait ce qu'est devenue l'escadre du sud. Pendant ce temps, les Européens de Yang-tsé-Kiang en étaient réduits à se défendre eux-mêmes de leur mieux.

Ces précédents ne sont pas encourageants et il ne faut pas attacher grande importance à la nouvelle attitude du gouvernement chinois envers lequel les puissances ne sauraient se montrer trop fermes ni trop exigeantes en ce qui concerne les garanties à obtenir pour la sécurité des Européens dans l'avenir.

D'après les dernières dépêches, la résistance des provinces semble d'ailleurs prendre un caractère menaçant pour le gouvernement lui-même.

On lit dans le Temps :

Quelques détails nous sont parvenus par voie télégraphique au sujet des troubles qui ont éclaté en Chine dans le vicariat de Mgr Ruijs. Les rebelles ont détruit, comme nous l'avons annoncé, une église et plusieurs maisons. Les chrétiens massacrés, au nombre de 300, étaient tous indigènes. Le prêtre qui a été tué était également chinois.

Ce sont les ki-ma-tzei (volours de chevaux) qui opèrent dans la partie nord et les tze-li (amis de la raison) dans la partie sud.

L'organisation des premiers est destinée à combattre spécialement les institutions politiques et à détruire les centres habités; les autres, au rapport des missionnaires, se donnent pour but d'attaquer particulièrement les églises et les missions.

Des troupes régulières chinoises se rendent sur le lieu des troubles, commandées par le général de Koup-Chéon, ainsi qu'il résulte d'une relation faite par un des missionnaires, qui a pu prendre la fuite.

Le procès Livraghi.

Massaouah, 26 novembre. Le premier procès pour diffamation, extorsion et péculat, dirigé contre Livraghi et Cagnassi, s'étant terminé par l'acquiescement de tous les accusés européens, une seconde procédure a immédiatement commencé. Livraghi et un groupe d'autres accusés ont à répondre du meurtre d'un certain nombre d'indigènes.

Dans l'audition des témoins, le général Baldisera déclare assumer la responsabilité des exécutions, sauf celle de Gothéon, qui ont été imposées par les circonstances politiques et par la situation militaire de la colonie. Il ne voit rien dans les rapports de Livraghi, dont il fait un vig élogé, ainsi que d'Adam et d'Agà.

D'autre part un grand nombre de témoins accusent Livraghi. Le témoin Ombarek dit avoir reçu de lui

que mon effet... ce sera bien ta tante!... — La tante de mon élégance, peut-être!

— Qui sait?... avec ta petite grisaille modeste, tu es bien capable de m'élipser, toi... — Ne te moque pas, Colette... Ce n'est pas généreux... — Je parle très sérieusement; tu ne te doutes pas comme tu es jolie!... Tu ressembles... à tu lis rose...

— Il n'y en a pas, mignonne... — Il y en a un à ma connaissance, et le phénomène sera visible aujourd'hui chez M. le conseiller Archibald Werner, mon grand-papa.

— Est-ce qu'il y aura beaucoup de monde ce soir? — M. et Mme Sarlout et leur fille; il paraît que c'est une beauté? — Je l'ai vue à la promenade, grande et blanche, blonde, avec un regard bleu, étonné et placide.

— Elle doit être riche, cette fille de raffineurs? — On le dit. — Bon!... je vais pousser George à lui faire la cour... Ce sera un premier pas dans la diplomatie... Il y aura aussi un ou deux amis de grand-père... les plus jeunes de son répertoire, à ce qu'il m'a dit... Maintenant, descendons; je suis sûre qu'on nous attend.

On attendait, en effet, et l'arrivée des jeunes filles fut saluée par un murmure de satisfaction qui ressemblait un peu à un reproche.

— Allons, allons, mesdemoiselles, vous vous faites désirer... George, offre ton bras à Lise... Colette, je te présente le capitaine Bertrand d'Esparvis, le fils d'un de mes amis de collège. Miss Ellen, voici un jeune homme qui sera trop heureux d'être votre voisin de table...

Le trop heureux jeune homme n'était autre qu'Arthur, qui déjà se dirigeait vers mademoiselle Victoria Sarlout, mais il avait été devancé par un substitut en lunettes.

Parmi toutes ces personnes, dont un grand nombre

l'ordre formel de tuer huit personnes. Livraghi aurait aussi ordonné de tuer M. Gothéon, riche négociant; celui-ci mort, son corps fut jeté dans une fosse préparée d'avance et recouvert immédiatement de terre. Livraghi, en personne, pénétra le sol, pour faire disparaître les traces de son crime.

Le public accueille cette déposition avec un murmure d'horreur. On s'attend néanmoins à un second acquiescement de Livraghi.

Le mouvement ouvrier.

Donai, 25 novembre.

Le comité des houillères s'est réuni, aujourd'hui vers une heure de l'après-midi, pour prendre une décision au sujet de la question d'arbitrage; il a nommé cinq délégués : MM. Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Viola, directeur des mines de Liévin; Dumont, directeur de Bully-Grenay; Voisin, directeur de Dourges; Kolb-Bernard, directeur de Courrières, et un délégué-suppléant, M. Dombre, directeur de Douchy. Si ces cinq délégués ne peuvent pas se mettre d'accord avec les cinq délégués ouvriers, ils accepteront comme tiers arbitres ceux nommés par le gouvernement.

Voici, au reste, l'ordre du jour voté à l'issue de la réunion :

Le comité des houillères nomme cinq délégués pour se mettre en rapport avec les délégués du syndicat des ouvriers mineurs, à la condition que, dans le cas où ces délégués n'arriveraient pas à une entente, la commission de cinq membres nommée par M. le ministre des travaux publics interviendrait en qualité de tiers arbitres.

On croit que la commission d'arbitrage se réunira après-demain à la préfecture, où elle tiendra ses séances dans la salle des délibérations du conseil général.

MM. Basly et Lamendin déclarent que les séances soient publiques.

Roubais, 26 novembre.

Depuis plusieurs jours, des trains entiers de charbons belges et allemands ne cessent d'arriver ici et causent, dans la gare annexée, située entre les deux villes, spécialement destinée aux charbons, un grand encombrement.

Lens, 26 novembre.

M. Lamendin a reçu une dépêche de M. Delaforge, de Lourches, lui annonçant que la grève générale a éclaté ce matin à la Compagnie de Douchy (Nord).

INFORMATIONS DIVERSES

Le château de Chenonceaux va passer en de nouvelles mains, dit le Temps. Le Crédit Foncier de France, qui s'en était rendu acquéreur au prix de 500,000 francs, a la vente des biens de Mme Pelouze, dont il était le créancier principal, serait sur le point de le céder, moyennant un million, à un riche Américain, M. Terry.

L'Académie française a délégué aujourd'hui son secrétaire perpétuel, M. Camille Doucet, pour représenter les littérateurs français aux obsèques de lord Lytton.

Elle a désigné ensuite, par voie de tirage au sort, MM. l'amiral Jurien de la Gravière, Legouvé, Alexandre Dumas et Hervé pour entendre, jeudi prochain, avec le bureau, la lecture des discours de MM. de Freycinet et Gréard qui seront prononcés à la séance de réception du président du conseil, le 10 décembre.

On vient de découvrir à Pompéi un petit temple de l'architecture la plus gracieuse dans lequel se trouvent des fresques bien conservées. On y voit, entre autres, une fresque représentant Hercule avec sa massue et couvert d'une peau de lion. On a trouvé aussi, dans ce temple, des statues en bronze doré d'une prêtresse dans l'attitude de la prière, et d'un Mercure; une amulette représentant un dauphin également doré et un autel en terre cuite sur lequel sont encore des restes d'offrandes brûlées. Tous ces objets ont été envoyés au musée de Naples.

Le New-York-Herald signale une dépression barométrique et une nouvelle tempête sur les côtes de la Manche, et en France, entre le 27 et le 30 novembre.

De Berlin, on mande que la maison de banque juive Hugo Levy, qui possède plusieurs succursales, a été fermée hier à midi par un commissaire de police. Le propriétaire a été arrêté; les dépôts manquent dans la caisse.

Deux trains de marchandises se sont rencontrés mercredi à 5 heures du soir, à la bifurcation de la gare de Ternier (Aisne). La voie a été obstruée et les trains venant du nord ou de Paris ont dû transborder les voyageurs. On ne signale pas d'accident de personnes, mais seulement d'importants dégâts matériels.

L'influenza.

A Brest, sur le vaisseau-école l'Austerlitz, une centaine de mousses ont été admis à l'hôpital, une dizaine ont été transportés à l'hôpital maritime.

En ville, les cas sont disséminés. Le port de Lorient est visité par le fléau.

A Nantes, Châteaubriant, Château-Gontier, il y a des milliers de malades; le nombre des décès a doublé dans certaines localités. A Angoulême, il est peu de maisons où on ne compte au moins un malade.

A Bordeaux, nombreux cas. L'influenza a peu à peu gagné d'un côté, vers Paris, où elle est encore discrète, et de l'autre, vers le centre.

L'Indre est infectée; à Tours, Preuilley, Isoire, beaucoup sont atteints. L'épidémie revêt à peu près les mêmes caractères qu'en 1890, mais les affections de poitrine sont plus nombreuses; il y a déjà quelques victimes; les médecins recommandent les plus grandes précautions hygiéniques.

De Limoges on mande que tout le département est atteint, surtout la campagne.

La Dordogne a déjà souffert; il y a beaucoup de malades à Périgueux.

A Paris, un groupe scolaire a été licencié pour cause d'influenza. Le directeur a confirmé la nouvelle en ajoutant : « Le médecin inspecteur a pris cette mesure par excès de précaution. Douze enfants sur six cents ont été atteints. Nous espérons ouvrir les cours à la fin du mois. On s'occupe de désinfecter. »

Une dépêche de La Rochefoucauld (Charente), en date d'hier, dit :

L'épidémie d'influenza augmente dans de lugubres proportions. On a constaté dans les dernières quarante-huit heures vingt-huit décès dans le canton.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Banques. — Hier a eu lieu à Berne l'assemblée des actionnaires de la Caisse hypothécaire (Bodenkreditanstalt); trente actionnaires avec 4072 titres y assistaient.

M. Hofer, président, a annoncé que dix administrateurs et les deux vérificateurs des comptes ont donné leur démission. La direction n'a pas spéculé, mais la banque a placé ses fonds en actions de la Banque fédérale, de la Kreditbank et en actions privilégiées Nord-Est. Au 25 novembre la banque perdait 310,000 francs sur les cours d'achat. Cependant les réserves, les bénéfices réalisés et les commissions couvrent cette somme jusqu'à 50,000 francs près et le capital-actions de la banque est intact; en mettant tout au pis, on ne perd pas plus de 500,000 francs, la moitié du capital-actions. M. Hofer, président, et le directeur, M. King, ont déclaré accepter toute la responsabilité de la situation et ne pas vouloir quitter avant que la crise soit conjurée.

Ont été élus administrateurs : MM. Rybi, architecte; Bauer, fils, expéditeur; Zurbuchen, fils, négociant; Stebler, notaire; Rupp, passementier, tous à Berne, plus cinq commerçants de Bâle.

MM. Jean Bercher, de la maison Chr. Griesbach, et Schneider-Matzinger, tous deux à Bâle, ont été nommés vérificateurs des comptes.

Les commandants de corps.

Le Conseil fédéral vient de rendre une ordonnance sur les fonctions des commandants de corps d'armée en temps de paix. En voici les dispositions principales :

Les commandants de corps entrent au service lorsque plus d'une division de leur corps est mise sur pied ou lorsque le Conseil fédéral leur confie un haut commandement ou une fonction militaire spéciale. Ils dirigent les manœuvres de division contre division dans leur corps d'armée. Ils font partie de la commission qui propose les divisionnaires. Pour la nomination des autres officiers placés sous les ordres immédiats des chefs de corps, une commission spéciale, présidée par le chef du département militaire fédéral et comprenant les chefs d'armes, les instructeurs en chefs et les commandants de corps, fera des doubles présentations. Les commandants de corps participent en outre aux présentations pour la nomination des commandants de brigades de landwehr. D'accord avec les chefs d'armes ou les chefs de service intéressés, ils font au département militaire fédéral des propositions pour les nominations à faire dans l'état-major du corps d'armée.

Les certificats de capacité pour l'avancement des officiers sont soumis au commandant du corps après avoir été visés par le chef d'arme et le divisionnaire. Munis du sceau du commandant du corps, ils retournent au chef d'arme qui les transmet au département militaire fédéral. Les commandants de corps font au département les propositions qui leur sont suggérées par l'examen des certificats. Ils doivent veiller à ce que l'avancement se fasse d'une façon aussi égale que possible, dans toutes les unités du corps.

Les commandants de corps exercent un contrôle sur l'état du personnel et du matériel de leur corps. Dans ce but ils sont autorisés à visiter en tout temps, sans avis, les services d'instruction des troupes de toutes armes de leur corps, y compris la landwehr, de même que les cours de l'état-major et du service des états.

Les rapports d'inspection des chefs d'armes et des chefs de service sont communiqués aux commandants de corps. Il en est de même des rapports d'inspection

tête aux pieds, entreprenait madame Werner sur des questions ardues d'économie domestique. Colette et ses deux jeunes compagnes, assises autour d'une table ronde, chuchotaient et riaient en attendant que les jeunes gens eussent achevé de fumer sous la véranda. Miss Ellen, ennuyée, feuilletait un album sur lequel, de temps en temps, son nez était précipité par une brusque secousse. Elle se réveillait alors et jetait au hasard quelque remarque étrange pour montrer sa vigilance.

— Comment trouvez-vous le substitut, M. Dumil? demanda Colette.

Victoria répondit :

— Mon père pense que c'est un homme éminent. — Eminent! c'est possible... Mais quand il dardait sur moi son binocle en renflonnant son menton ras dans sa cravate blanche, j'ai envie de crier : « Finissons-en! j'avoue... Je suis coupable! » Je n'aimerais pas un mari de cet air-là. Et toi, Lise?

— Je ne sais trop... son pince-nez m'empêche de voir sa figure.

Victoria reprit judicieusement :

— Il paraît qu'il sera très riche; il est fils unique, et son père est maître de forges. — Vous n'en direz tant! Et le capitaine d'Esparvis?

— Un bel homme... un beau nom et un titre... Seulement, beaucoup de sours et pas de fortune! Il affirma mademoiselle Sarlout, fort renseignée sur la valeur comparée des jeunes hommes à marier.

Colette hochait la tête :

— Mauvaise affaire! c'est dommage!... il a grande allure avec sa haute taille mince et son nez d'aigle. — Oh! un nez de corbeau... je trouvais, hasarda Miss Ellen, qui venait de se réveiller en sursaut. — Vous n'avez donc jamais vu un aigle, miss Ellen?... C'est tout le portrait du capitaine Bertrand... Tenez! regardez...

(A suivre)

faites dans les divisions par les commandants de troupes; ces rapports sont transmis avec les observations du commandant de corps au chef d'armée qui les remet au département militaire fédéral. Les rapports d'inspection des officiers de landwehr vont aussi, en premier lieu, au commandant du corps.

En temps de paix les commandants du landsturm sont sous les ordres des commandants de corps d'armée. En leur qualité de membres de la commission de défense, ceux-ci doivent étudier les questions militaires et d'intérêt général touchant la défense du pays; ils préparent les dispositions de détail relatives à la mobilisation de leurs corps. Ils peuvent charger le personnel de leur état-major de certains travaux. Ils reçoivent (comme les divisionnaires) une indemnité de bureau annuelle de 1800 francs.

**Achat du Central.**

On mande de Fribourg que le gouvernement de ce canton et les députés à l'Assemblée fédérale réunis en conférence ont désigné MM. Eby, Python et Schaller, députés à l'Assemblée fédérale, pour se rendre à la convocation de la *Ostschweiz*.

Le *Vaterland* publie un tableau des cours moyens des actions du Central depuis 1873 :

Années	Cours
1873	647
1874	660
1875	565
1876	337-300
1877	290-200
1878	185-132
1879	155-245
1880	285-400
1881	415-607
1882	531
1883	540
1884	468
1885	467
1886	446
1887	513
1888	545-607
1889	632-635
1890	720-820

**NOUVELLES DES CANTONS**

**BERNE.** — M. Cuenat a été assermenté comme préfet de Porrentruy; il entre en fonctions immédiatement. Depuis quatorze ans, M. Cuenat occupait le siège de la présidence du tribunal de Porrentruy. Il avait été appelé à ce poste le 1<sup>er</sup> février 1878.

— La compagnie du Jura-Simplon a décidé d'augmenter l'importance dans cette localité que les locaux sont devenus insuffisants. Les terrains nécessaires aux constructions nouvelles sont achetés et les travaux vont commencer.

Il est question aussi de construire à Tavannes des magasins pour loger le matériel de guerre des bataillons du Jura bernois.

**BERNE.** — Le Grand Conseil a terminé la loi sur l'organisation primaire.

L'article 4, qui exclut de l'enseignement les ordres religieux et leurs affiliés, a donné lieu à de nouveaux débats. Le gouvernement et la commission ont proposé le maintien, tandis que M. Ritschard en demandait la suppression. M. Folletta a parlé dans le même sens que M. Ritschard, en donnant à entendre que cette proposition n'était que le commencement d'une campagne en faveur de la suppression des dispositions analogues contenues dans la constitution et la loi de 1868.

M. Durrenmat a demandé l'exclusion des membres de toutes les sociétés secrètes.

M. Jolissaint a parlé en faveur du maintien de l'article. Si cet article n'existait pas, l'orateur ne songerait pas à l'introduire dans la loi. Le danger est qu'on le bifte après l'avis admis d'abord. M. Folletta vient de dire très clairement ce qu'il compte faire. On demande la main pour avoir le bras, puis le corps tout entier. Plus tard, on s'appuiera sur le fait que le Grand Conseil a cédé aujourd'hui pour demander la suppression de l'article constitutionnel. La logique commande donc le maintien pur et simple de l'art. 4.

A la votation, la proposition Durrenmat est repoussée par 111 voix contre 39 y compris une voix douteuse — celle de M. Zéphyrin Jobin qui, à l'appel nominal, vote oui et non.

L'article 4 est ensuite supprimé à une grande majorité.

A l'article 63, la commission propose un maximum de 28 heures de leçons par semaine pour les trois premières années et de 33 pour les autres. — Adopté, malgré l'opposition de M. Gobat, conseiller d'Etat.

Le Grand Conseil a ensuite terminé la discussion de la loi qui a été adoptée dans son ensemble.

La session est close.

M. Folletta a déposé une motion invitant le gouvernement à abroger le décret du 9 avril 1874 concernant la circonscription des paroisses catholiques dans le Jura bernois.

En remplacement de M. Jolissaint, qui a décliné sa nomination, M. Paul Jacot, de Sonvilier, a été élu membre de la commission pour la révision constitutionnelle.

— Hier matin est mort à Wangen sur l'Aar l'ancien conseiller national Vogel, à l'âge de 81 ans. Le défunt a fait partie des Chambres fédérales depuis la première législature de 1848 jusqu'en 1869. Il appartenait au parti radical.

**BALE-CAMPAGNE.** — Les journaux de la Suisse allemande racontent, étape par étape, la lamentable odyssée d'une bande de tziganes, hommes, femmes, enfants, avec charrettes et chevaux, au nombre de trente-deux têtes humaines qui, entrés en Suisse par le Porrentruy, ont traversé plusieurs cantons e-cortés par la gendarmerie et ont fini par être reconduits sur la rive droite du Rhin, d'où probablement on cherchera à les évacuer sur quelque autre frontière et ainsi de suite.

On fait beaucoup de congrès en cette fin de siècle. Les gouvernements ne pourraient-ils pas s'entendre pour fixer quelque part et civiliser ces bandes de parias qui rôdent sur les grandes routes de l'Europe, chassés de partout, traqués par la gendarmerie, souffrant toutes les misères et réduits à l'impossibilité de s'arrêter nulle part. Ce serait une œuvre à tenter.

**GENÈVE.** — Hier matin, jeudi, on a trouvé chemin Hoffmann, au Grand-Pré, toute une famille asphyxiée.

M. Ant. Dragnet, doreur, originaire de Sulgen (Ain), qui occupait avec sa femme, née Weissmüller, et ses deux enfants un appartement de cinq pièces au rez-de-chaussée du chemin Hoffmann, avait installé mercredi un nouveau calorifère dans le vestibule de l'appartement, et toute la famille s'était couchée après y avoir fait du feu. Hier matin, la femme de ménage qui venait tous les jours ne pouvant se faire ouvrir, on s'est dévoué à pénétrer dans l'appartement et on n'a plus trouvé que quatre cadavres. M. D. et sa famille avaient été asphyxiés.

Lorsque M. Berlie, adjoint au maire du Petit-Saconnex, accompagné d'un serrurier et de M. le Dr Pasteur, a pénétré dans l'appartement, il a trouvé à l'abord Mme D. étendue sans vie près de son lit et tenant dans sa main une allumette; près de la malheureuse femme se trouvait à terre un bougeoir qui elle

n'avait pas eu la force d'allumer. Quant à M. D., on l'a trouvé en chemise étendu sur le sol de la cuisine, où il s'était sans doute rendu pour ouvrir une fenêtre. Dans le corridor on a trouvé une lampe brisée. Quant aux deux enfants de M. D., âgés de trois et de six ans, ils étaient étendus morts dans leur couchette, qui se trouvait dans une petite chambre près de celle de leurs parents. Les constatations faites par les personnes qui ont pénétré les premières dans l'appartement ont ce drame s'est passé, montrent quels terribles instants M. et Mme D. ont dû passer avant d'expirer.

M. Berlie a apposé les scellés sur l'appartement de M. D. et a fait transporter les quatre cadavres à la morgue. On ne peut attribuer la mort de la famille D. qu'au fait que M. D. a fait un feu exagéré d'antracite dans son nouveau calorifère, dont les tuyaux avaient plus de dix mètres de longueur et traversaient une des chambres.

**CANTON DE VAUD**

**Les colons du Pecos.**

Le récit suivant est extrait d'une lettre qu'un jeune homme de Lausanne, récemment arrivé au Pecos, après avoir fait le voyage avec M. Gaullieur, écrit à sa famille :

Il est quatre heures du matin lorsque nous prenons le train qui de Pecos-City doit nous amener à Eddy. Le soleil n'est pas encore levé, mais la nuit est si claire malgré l'absence de lune, que l'on peut distinguer la grande plaine qui nous entoure. Pas un bruit n'interrompt le silence, et seul le sifflet rauque de la locomotive met en fuite quelques vaches imprudentes qui partent au galop.

Vers six heures une faible lumière blanchâtre apparaît dans le ciel et s'étend sur les collines qui bornent l'horizon. Petit à petit la lumière devient plus vive, les contours des collines se précisent, de petits nuages roses se répandent de tous côtés, et bientôt le soleil se lève rouge, éclatant, répandant à flots ses rayons sur la plaine encore endormie. A ce moment-là, quelques petites maisons apparaissent dans le lointain, isolées dans cette plaine immense. C'est Vaud, la station de nos colons ! Mais le train continue sa marche au grand regret de tous, et trois quarts d'heure après il arrive à Eddy.

Voici pour l'arrivée des colons, le jeudi 5 novembre :

Sur le perron de la gare une foule de curieux sont massés pour assister à ce spectacle nouveau. Les hommes descendent les premiers, travaillant de leur mieux à faire bonne contenance, puis lorsqu'on leur a passé tous les paquets, couvertures, valises, dont le nombre fait rire tous ces *cow-boys*, les femmes alors apparaissent, un peu intimidées, suivies de la petite troupe des enfants.

M. Eddy, M. Gaullieur et quelques autres personnes sont là pour recevoir les arrivants. Après quelques poignées de main et les premières salutations, toute la bande se dirige vers la ville suivie par les indigènes qui, en manches de chemises, les mains dans les poches et le cigare à la bouche, font leurs remarques et se communiquent entre eux leurs réflexions.

L'hôtel Hagerman — c'est le nom de l'ingénieur qui a construit les canaux d'irrigation — est tout près de la gare, à l'entrée d'Eddy. C'est une charmante construction en briques avec de grandes galeries de bois qui l'entourent de tous côtés, un peu comme dans nos chalets suisses. Les chambres vastes et hautes sont boisées et passées à la chaux, ce qui leur donne un aspect propre et frais. Les meubles sont fort jolis, simples, mais de très bon goût. Les femmes et les enfants y ont été reçus, et s'y reposent des fatigues de leur long et pénible voyage.

Tout est arrivé à Vaud en même temps que les colons, de sorte qu'ils ont pu presque immédiatement se mettre en ménage. La Compagnie a été plus que généreuse envers eux, tout d'abord dans la construction des maisons, pour lesquelles elle a dépassé de quelques centaines de dollars le prix fixé; puis pour les ustensiles de ménage, harnais de chevaux qui ont été vendus au prix de fabrique, frais de transport déduits. Un harnais complet pour deux chevaux, et de la meilleure qualité possible, ne coûte que 80 fr.; un grand lit de bois tout à fait convenable et même joli, avec matelas, sommier et oreillers, 50 fr. De même pour les outils, chevaux, machines, on s'est montré d'une très grande largesse.

Ce pays-ci ne plaît beaucoup. La contrée est jolie, beaucoup moins triste que je me l'étais imaginé. Dans le lointain on aperçoit les Montagnes-Rocheuses d'une hauteur très respectable, et plus près on voit de tous côtés de petites collines. Nous avons un temps superbe, et toujours, depuis une semaine, une chaleur qui varie entre 25 et 26° centigrades. Mais grâce à l'air vif qui circule continuellement, on supporte à merveille cette température, beaucoup mieux que chez nous.

Tous les émigrants sont enchantés de leur nouvelle patrie; tous s'accordent à dire que le rapport de M. Gaullieur est resté en dessous de la vérité, que M. Gaullieur a fait tout son possible pour satisfaire chacun d'eux.

J'ai vu le pays. Toutes les fermes aux environs d'Eddy sont florissantes et les *farmers* sont fort satisfaits.

**Chemin de fer Yverdon-Ste-Croix.**

Mardi à eu lieu, à Yverdon, une conférence entre les membres du conseil d'administration de la compagnie Yverdon-Ste-Croix et les délégués des communes intéressées. L'assemblée a pris connaissance du projet définitif du tracé qui sera soumis au département des chemins de fer.

Ce tracé comporte une station en aval de Vallières-sous-Montagny, une seconde au-dessus d'Essert, destinée à ce village, à Champvent et à Villars; une troisième à la Vernaz, entre Peney et Vuittebois, pour Vuittebois, Orge, Peney et les villages industriels de la vallée de l'Arnon, et enfin la quatrième à Baulmes, où sera la station la plus importante de la ligne. De Baulmes la ligne se dirige vers le sud-ouest jusqu'aux Six-Fontaines, où se trouvera une halte destinée aux villages du pied du Jura, Bances, Vallières, Lignerolles, puis gravit les pentes du mont de Baulmes pour arriver à Ste-Croix en contournant l'onglet, située au-dessus de la gorge de Covalanaz. Cette deuxième partie aura des pentes allant jusqu'à 1/2 0/0, tandis que la première ne dépassera pas 3 1/2 0/0.

M. Juhen Chapuis, ingénieur de la ligne, a donné aux délégués diverses explications sur ce tracé. Ce qui concerne les emplacements des gares a été réservé pour être examiné dans chaque localité de concert avec les autorités communales.

M. Chapuis a, en outre, informé l'assemblée que les études seraient terminées dans le courant du mois de janvier prochain et que les travaux seraient poussés assez activement pour que la ligne puisse être ouverte au public en 1892.

**AIGLE.** — Mardi a été jugé, par le tribunal criminel, Alois Renggli, accusé d'avoir allumé l'incendie qui, dans la nuit du 26 au 27 août, a détruit à Aigle quatre granges. Renggli a été habilement défendu par M. l'avocat Cossy. Au reste, les débats ont été des plus favorables à l'accusé. Les aveux qu'il avait faits ont été déclarés imaginaires par MM. les docteurs Paschoud et Mandrin. A l'unanimité, le jury a rendu

un verdict d'acquiescement; Renggli a été mis immédiatement en liberté; il lui a été alloué 200 fr. d'indemnité pour sa longue détention. Enfin les frais ont été mis à la charge de l'Etat.

**VEVEY.** — L'administration des secours publics de Vevey a décidé la création d'un chantier de travail. Un marchand de bois consent à recevoir, dès le 1<sup>er</sup> décembre prochain, dans ses chantiers, tous les pauvres, porteurs de bons de travail à 25 centimes l'heure. La convention passée avec cet entrepreneur permettra ainsi à l'administration des secours publics de donner une solution partielle à la question de l'assistance par le travail.

**MONTREUX. (Corr.)** — Jeudi matin, la première locomotive du Glion-Naye, transportée par pièces de Vernex à Glion et grand renfort de chevaux, a fait sa première course entre Glion et le Tremblay, à mi-chemin de Caux. C'est à l'occasion du passage à Montreux de l'ingénieur Abt, l'auteur du système de crémaillère adopté par le G.-N., que cet essai a eu lieu, tout à fait à l'improviste, sans cérémonie et en petit comité: une dizaine de messieurs, membres du comité et ingénieurs, ont seuls pris part à la course, accompagnés d'une dame, Mme G. M., qui n'a pas craint d'affronter le brouillard et la pluie pour inaugurer ainsi « avant la lettre » (si l'on peut dire) la ligne dont son mari a été le plus ardent promoteur.

Bien que les excursionnistes aient dû se contenter — faute d'autre matériel rendu sur place — d'un wagon de marchandises ouvert, où quelques planches placées en travers tenaient lieu de bancs, ils ont été ravis de leur course, qui a parfaitement réussi. Tous s'accordent à louer spécialement la régularité et la douceur de mouvement réalisées par le système Abt. C'est un glissement presque insensible, sans secousses, sans heurts aucuns. A cet égard un progrès très sensible a été réalisé sur le système de traction d'autres lignes de montagne, le Pilate, par exemple.

La douceur et l'égalité de cette locomotion procurent au voyageur un très vil sentiment de sécurité et de confort.

La pose des rails se poursuit activement en dépit du mauvais temps. Partout d'ailleurs la ligne est fort avancée. Ainsi le tunnel du Tremblay, une des parties qui ont donné le plus de mal aux entrepreneurs, vient d'être terminé. On travaillera tout l'hiver, si faire se peut, au grand tunnel qui doit traverser obliquement la montagne de Naye; la roche, malheureusement, est très dure, et ne peut guère être attaquée qu'à coups de mine; mais les entrepreneurs sont gens à en venir à bout, comme de tout le reste.

**MONTREUX.** — L'Estafette dit qu'un individu, détenu à Chillon, s'est évadé avant-hier pour la troisième fois et a renvoyé par la poste au gouverneur du château la chaîne qu'il avait aux pieds.

Le fait est exact, mais il remonte à plus de trois semaines. Ce détenu a d'ailleurs toute une histoire. C'est un certain couffeur de Ste-Croix condamné à dix mois d'emprisonnement pour avoir tenu des propos légers sur le compte d'un magistrat de son village. A peine incarcéré à Grandson, il trouve le moyen d'enfermer son geôlier à sa place et de prendre le large. On le repêche peu après et on le conduit à Chillon. Le lendemain de son arrivée, il s'évade fort adroitement, par la grande porte. On l'arrête derechef et on le met au cachot. Nouvelle évasion, par la tourelle des oubliettes, cette fois, mais peu après nouvelle capture. Il fallait en finir. On demande au pénitencier cantonal une contrainte et on le rive aux pieds du trop ingénieux couffeur. Peine perdue. Une nuit il scie, avec un instrument très fin, — un ressort de montre selon toute apparence, — le bas de la porte de son cachot, jette une planche en guise de pont d'une tourelle à un arbre du fossé et s'en va par ce chemin peu commode, son entrave entre les jambes. Le surlendemain, le gouverneur du château revient par la poste la chaîne et la couverture du prisonnier avec une lettre dans laquelle il raconte tout au long son évasion et annonce son retour au pays dès que son injuste peine sera prescrite.

**LAUSANNE**

**Le vieux Casino.**

On va démolir le vieux Casino, l'Athénée, comme on l'appellait depuis quelques années. Déjà l'intérieur en est dénué; on a enlevé les boiseries et les portes. Bientôt on attaquera le gros œuvre, et avant la fin de décembre le bâtiment aura disparu. On sait que la commune doit en livrer l'emplacement, libre de toute construction, pour le 1<sup>er</sup> janvier 1892. La partie qui n'a pas été vendue à la Banque cantonale servira à rélargir la route.

Pendant plus d'un demi-siècle, le Casino a joué un grand rôle dans la vie lausannoise. Jusqu'en 1871, la ville n'a pas possédé d'autre salle de réunion. Concerts, fêtes de bienfaisance, soirées d'étudiants, bals, conférences et meetings, tout se faisait là. Quinze années durant, ce fut notre unique théâtre. Plus tard, en attendant la construction du palais de Montbenon, on y installa le tribunal fédéral. Enfin, devenu Athénée, le bâtiment eut les emplois les plus divers; les sociétés d'escrime, de photographie, des beaux-arts y avaient trouvé un abri, la Bourse y tenait ses séances, et l'on vit même, pendant les réparations de l'église St-François, les pasteurs y dire leurs sermons. On cherchait en vain un événement lausannois de quelque importance auquel le Casino n'ait pas été mêlé. Il nous sera donc permis de lui consacrer un article nécrologique et de retracer brièvement son histoire.

Le Casino et la promenade de Derrière-Bourg ont une origine connexe; ils ont été créés en même temps et suivant un plan d'ensemble qui n'a pas été exposé dans un prospectus du 28 mars 1823, signé par MM. de Loys, le général F.-C. de Laharpe, Sylvius Dapples, César de Constant, Théodore Rivier et C. Lardy. Ce document est assez intéressant pour être reproduit in-extenso. Le voici :

Depuis longtemps on sent, dans le canton de Vaud, le besoin de former des hommes instruits dans l'art du jardinage, qui soient en état de diriger les plantations et de conduire les arbres fruitiers. L'importance de cette amélioration est d'autant plus urgente, que l'agriculture est notre grande et presque unique industrie. Mais il n'existe encore parmi nous aucun établissement dans lequel les propriétaires ruraux puissent se procurer les connaissances qui leur manquent à cet égard. Les dépenses extraordinaires auxquelles l'Etat a dû pourvoir jusqu'à présent, n'ont permis que de stériles vœux pour la fondation d'une école, dans laquelle nos agriculteurs recevraient des leçons théoriques et pratiques sur l'éducation des végétaux qui entrent dans leur système agricole.

Un autre établissement manque au chef-lieu du canton, un édifice placé commodément, distribué de manière à fournir un lieu de rendez-vous décent, pour les concerts, les fêtes et les réunions publiques. Le manque d'un établissement pareil se fait sentir tout à

la fois aux habitants du chef lieu, et à ceux de l'intérieur du canton, que leurs affaires y appellent fréquemment.

Un troisième établissement enfin, dont chaque hiver et chaque printemps surtout, font vivement sentir le besoin, serait celui d'un jardin public dans lequel les vieillards et les enfants pourraient jouir du soleil, sans redouter l'action de la bise, et dont l'accès serait sûr, facile et à la portée de tous.

Frappés vivement de ces considérations, quelques amis de la chose publique ont espéré que, s'ils parvenaient à découvrir un local qui put réunir ces trois établissements, ils pourraient compter sur le bon esprit de leurs concitoyens pour en faire l'acquisition. Leurs efforts n'ont pas été inutiles, puisqu'ils ont obtenu du propriétaire actuel de l'enclos principal, l'engagement de le céder pour un prix très inférieur à celui qu'il pouvait en retirer dans une pareille position, et qu'il avait refusé à plusieurs reprises. Un obstacle aurait pu tout entraver; le Jardin Polier était grevé d'un usufruit qui eût rendu l'acquisition impossible, si madame Polier née Nicholas qui en jouissait, ne s'était empressée d'y renoncer, sans indemnité, en faveur du public, avec une générosité digne des plus grands éloges.

La jouissance du plus beau site des bords du lac peut donc, dès ce moment, être assurée au public entier du canton, si les souscriptions des bons citoyens viennent au secours de la bourse publique. Ils jugeront sans doute qu'il serait fâcheux de laisser perdre une occasion unique qui ne se représentera plus.

Ce local peut réunir les trois établissements dont le besoin se fait si vivement sentir.

Les vingt-cinq fossoriers de vignes seront consacrés à l'école destinée à former des jardiniers, et serviront à l'établissement d'un jardin botanique qui tiendrait à notre Académie.

Les dix fossoriers, formant le Jardin Polier, uniront, dans la partie occidentale, la place nécessaire pour élever l'édifice dont nous reconnaissons le besoin, et pour construire un café, des magasins ou d'autres établissements, dont le loyer fournira un revenu assuré. La portion orientale de ce même jardin, prolongée du même côté sur le reste du terrain acquis, sera convertie en une promenade protégée contre le vent du nord, depuis laquelle on jouira de l'un des plus beaux points de vue, et l'on dominera les travaux du Jardin cantonal, situés au-dessous de la terrasse.

Chose curieuse, ces trois projets dont il est question dans cet appel, le premier est le seul qui n'ait pu aboutir. Lausanne ne possède pas encore de jardin botanique. C'était cependant une idée favorite du général de Laharpe, celle qui eût caressé avec prédilection. Dans sa correspondance avec Stapfer, qui vient d'être publiée à Bâle, on le voit revenir à maintes reprises sur ce plan de « jardin national » et regretter que le Grand Conseil vaudois ait fait échouer l'entreprise.

Pour comprendre le triple projet des signataires de l'appel, il faut se représenter l'état des lieux à cette époque.

Le seul bâtiment qui existait dans ces parages était celui de Beau-Séjour. Les terrains sur lesquels se sont construits, beaucoup plus tard, les quartiers du Théâtre et de l'avenue de la Gare, étaient alors des vignes ou des prés. Un petit chemin reliant la Porte d'Ouchy, au sommet de la Grotte, avec le quartier d'Etraz, passait Derrière-Bourg, mais très en contre-bas de la route actuelle. Trois points de repère permettent d'en reconstituer le profil: le seul du Casino, la cour enterrée au fond de laquelle se trouve l'atelier de menuiserie de M. Moulin, et l'entrée des dépendances de la maison de M. Auberjonois, au sud-est de la place du Faucon. Au midi de cet étroit chemin, qu'on appelait pompeusement la promenade de Derrière-Bourg, se trouvait un vaste jardin en terrasse, s'étendant jusqu'à la Grotte, et au-dessous du jardin, des vignes. Le jardin était la propriété de M. le chevalier et chambellan Godefroy de Polier-Vernand; les vignes appartenaient soit au même propriétaire, soit à M. César de Constant-Rosset, qui les tenait de la famille de M. Rosset de Rochefort, ministre, ainsi qu'on peut le voir dans le plan de Lausanne de 1702.

Le comité d'initiative proposait d'acheter le jardin et les vignes — d'une superficie totale de 62 fossoriers — et de les utiliser de la façon suivante (nous citons les termes mêmes du plan financier qui accompagnait le prospectus):

« Vingt-quatre à vingt-cinq fossoriers seraient consacrés au jardin botanique et à la pépinière cantonale, et seraient proposés à l'Etat, dont ils deviendraient la propriété; — huit à douze fossoriers seraient employés à la promenade publique et deviendraient la propriété de la commune de Lausanne; — enfin, cinq fossoriers seraient destinés à l'emplacement du casino. »

Les signataires évaluaient la dépense à 60,000 francs pour l'achat du terrain et à 50,000 fr. pour la construction du Casino; total, 110,000 francs. Mais on dispose déjà de 45,000 fr. de souscriptions pour le jardin botanique et de 42,000 fr. pour la promenade. Reste à trouver 83,000 fr., divisés en 415 actions de 200 francs chacune. Le comité compte sur l'appui du public lausannois pour réunir cette somme.

Aussitôt la souscription lancée, il se met du reste à l'œuvre.

Le 9 juin 1823, un arrangement est convenu avec la municipalité. Il prévoit deux alternatives: 1<sup>o</sup> La ville versera dans la caisse générale des souscriptions pour promenade, jardin botanique et casino, 6000 fr. pour que les souscripteurs deviennent immédiatement acquéreurs des terrains Polier et de Constant, sauf à voir par la suite le parti à tirer de ces diverses propriétés; — 2<sup>o</sup> dans le cas où les choses ne s'arrangeraient pas, la commune verse 24,000 fr. pour devenir propriétaire, seule et unique, des fonds, sur lesquels elle prend l'engagement de ne pas bâtir; le jardin Polier sera ouvert au public comme promenade et la commune disposerait des vignes à son gré.

Le 14 juin, le comité achète, au nom de la « Société des actionnaires du Casino, » le jardin et la vignes Polier, pour le prix de 50,000 francs, payable la moitié comptant, et la vignes de Constant, pour le prix de 6,500 fr. L'acte de vente stipule que sur le jardin Polier les arbres ne pourront pas s'élever à plus de 15 pieds au-dessus du sol.

Le 4 juillet, l'Etat, prenant en considération la destination du terrain, le libère du droit de mutation.

Le 31 juillet, le général de Laharpe, propose à l'Etat, au nom du comité, de lui céder 24 fossoriers de terrain, Derrière-Bourg, pour un jardin cantonal d'instruction. L'Etat accepte et répond qu'il est disposé à payer ce terrain 9000 fr., sous réserve de ratification du Grand Conseil. Un peu plus tard, le 16 septembre, il porte son offre à 10,000 fr.

Le 12 septembre, la municipalité est avisée qu'une assemblée générale des actionnaires du Casino est convoquée pour le 18. Elle charge M. Descombes de la représenter et de faire connaître son opinion, qui est que la construction du casino doit être ajournée vu le nombre insuffisant des actionnaires et l'opportunité d'attendre la décision du Grand Conseil touchant l'acquisition d'une partie des vignes pour la formation d'un jardin botanique. (1)

L'assemblée du 18 septembre est assez mouvementée. M. le pasteur de Molin y présente un rapport dans lequel il fait allusion à des tiraillements qui se sont produits au sein de la population lausannoise. Un parti influent ne veut pas du casino. A ses yeux cet établissement ne procurera à la ville ni embellissement ni utilité, « heureux encore s'il n'augmente pas le nombre de ces lieux si funestes pour les mœurs et s'il ne fait pas désertifier la promenade aux citoyens honnêtes. »

L'assemblée passe outre et décide de poursuivre la réalisation de ses projets. Un concours est ouvert pour les plans du casino.

**Conseil communal.** — Le conseil communal de Lausanne est convoqué pour lundi prochain, avec cet ordre du jour: Communications de la municipalité; pétition Charvannes-Curnat relative à la question des eaux; acquisition d'un bâtiment à la Sallaz; modification au règlement sur les boucheries.

**Lausanne-Ouchy.** — La nouvelle de l'établissement prochain d'une station du funiculaire au boulevard de Grancy est inexacte.

**Nos souscriptions.**

Depuis la publication de notre dernière liste, nous avons reçu encore, sans destination spéciale, les dons suivants: Anonyme 20 fr. — Anonyme d'Aubonne 6 fr. — Mlle Jaccard, Morges, 20 fr., ce qui porte à 2430 fr. la somme à répartir entre les victimes des trois incendies.

Mais le comité de secours de Rebstein vient d'annoncer dans les journaux que les dons en argent et en nature qu'il a reçus jusqu'ici suffisent aux besoins et à réparer en bonne partie le dommage causé aux incendiés, il renonce à recourir à la charité publique.

Nous proposons donc d'attribuer aux incendiés de *Ladir*, dans le canton des Grisons, les 810 fr. (le tiers de 2430 fr.) qui seraient revenus, dans cette répartition, à Rebstein.

Sauf réclamations, nous procéderons ainsi et nous effectuerons les envois pour le 30 novembre.

Il va sans dire que les dons reçus avec destination spéciale seront acheminés conformément aux indications des donateurs.

**DÉPÊCHES**

**Berne, 27 novembre.** — Le Conseil fédéral, dans sa séance de ce matin, a nommé: Commandant de la III<sup>e</sup> brigade d'infanterie d'élite, le colonel Alf. Boy de la Tour, à Courtelary, actuellement à disposition, en remplacement du colonel Techtelmann, devenu commandant de la II<sup>e</sup> division d'armée.

Commandant de la XI<sup>e</sup> brigade d'infanterie d'élite, le colonel d'état-major Riniker, à Aarau, en remplacement du colonel Meister, devenu commandant de VI<sup>e</sup> division d'armée.

Commandant de la XVI<sup>e</sup> brigade d'infanterie d'élite, le colonel Antoine Camenisch, à Sarn (Grisons), actuellement commandant de la XVI<sup>e</sup> brigade de landwehr, en remplacement du colonel Fahrlander, devenu commandant de la VIII<sup>e</sup> division d'armée.

**Vienne, 27 septembre.** — Hier la Délégation hongroise a adopté le budget des affaires étrangères. A l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée au pouvoir du comte Kalnoky, elle a voté un ordre du jour exprimant la confiance que sa politique extérieure inspire à la Délégation hongroise.

Le comte Apponyi, chef de l'opposition modérée hongroise, a ensuite fait un discours remarqué. Il a exprimé sa compassion pour les populations que la famine visite en Russie et a déclaré que l'Autriche-Hongrie a les mêmes sympathies pour cet empire que pour les autres nations. Il a dit se réjouir de voir se resserrer les liens qui unissent les Etats de la triple-alliance. Mais le rapprochement entre la France et la Russie, la continuation des armements de cette dernière puissance, le fait que le gouvernement du prince de Cobourg en Bulgarie ne se consolide pas et n'a pas été reconnu par l'Europe lui paraissent des faits fâcheux.

Le comte Tisza, l'ancien premier ministre hongrois, déclare adhérer au témoignage de compassion du comte Apponyi pour les provinces russes éprouvées par la famine. Il approuve la politique du comte Kalnoky dans les questions orientales.

M. Falk, rapporteur du budget, reproche au comte Apponyi d'avoir taxé de passive la politique du gouvernement en Bulgarie. Il trouve au contraire très habile l'action diplomatique du comte Kalnoky à l'égard de ce pays.

**Madrid, 27 novembre.** — Il est inexact que, comme le bruit en a couru, la reine-régente doive aller à Berlin et à Vienne au printemps prochain.

**Paris, 27 novembre.** — Les mineurs du Pas-de-Calais refusent l'arbitrage tel qu'il est proposé par les compagnies houillères.

L'évêque d'Anney a adressé à M. Fallières, ministre des cultes, une lettre s

# OLD ENGLAND

## Grande Exposition d'articles pour Etrennes.

### IMMENSE CHOIX D'OBJETS DES INDES ET DU JAPON

**THÉÂTRE DE LAUSANNE**  
Direction Alphonse SCHELER

Carte d'actionnaire n° 18.  
Bureaux à 7 1/2 h. Rideau à 8 heures

**Dimanche 29 novembre,**  
Pour la première fois à Lausanne, le grand succès du Théâtre de l'Ambigu

**L'OGRE**  
Drame en 5 actes et 8 tableaux, par J. de Marhold, avec le concours du petit Fernand qui jouera le rôle d'André.

**Jeu de 3 décembre**  
A la demande générale:  
**LE MISANTHROPE** — LA NUIT DE MAL, par Alfred de Musset.

A L'ÉTUDE:  
**Le crime de Jean Morel.**  
Martyre.

**ETUDE**  
DE 6168  
**Me Pre COULIN**  
AVOCAT  
2, place Longemalle au 1<sup>er</sup> GENÈVE

**MEDAILLE D'OR**  
l'Exposition Universelle, Avers 1865  
**CHOCOLAT**



**SUCHARD**  
NEUCHÂTEL, Suisse.  
MEDAILLE D'OR  
Exposition universelle  
Paris 1889.

**Accouchement**  
[6215] secret, bons et affectueux soins, maison avec tout le confort nécessaire, aux environs de Berne. Discretion absolue. S'adr. casier 345, poste centrale, Berne.

**VOLONTAIRE**  
6217. Une jeune fille de 17 ans, bien élevée, de la Suisse allemande, désirant apprendre la langue française, cherche à se placer dans une bonne famille, soit comme soutien de la maîtresse de maison, ou elle aurait l'occasion de donner des leçons d'allemand et de piano à des enfants, ou comme aide dans un magasin.  
Adresser offres à l'Agence de publicité **Hausenstein & Vogler**, Lausanne, sous W 13167 L.

**MARIAGE**  
6221. Un monsieur veuf, ayant un joli commerce pour une dame, désirerait faire la connaissance d'une personne sérieuse, de 30 à 40 ans, pouvant disposer d'un petit capital.  
S'adres. sous H 13202 L, poste restante, Lausanne.

## GRANDE TOMBOLA DE VÉLOCIPÈDES

organisée par le  
**Vélo-Club de Vevey-Montreux**  
avec l'autorisation des autorités.  
**5000 BILLETTS A 1 FR.**  
**6 machines neuves d'une valeur totale de 3635 fr.**  
Pour prospectus détaillés et billets, s'adresser au **Vélo-Club de Vevey-Montreux, à Vevey.** n°502v-6100

**BULLETIN FINANCIER SUISSE**  
LISTES DE TIRAGES  
20<sup>e</sup> année, Paraît à Lausanne chaque samedi.  
Analyses raisonnées des rapports de banques et sociétés anonymes. Causeries et renseignements sur les questions financières du jour et sur les opérations en valeurs suisses et étrangères. Cours relevés avec soin des cotés officielles.  
Toutes les listes de tirages des titres suisses sont publiées par le **Bulletin financier suisse**, ainsi qu'un grand nombre de listes de valeurs étrangères. Les porteurs de valeurs à lots y trouvent tous les renseignements qui les intéressent.  
Abonnements directement chez les éditeurs  
**MM. Siber et de la Harpe, banquiers, à Lausanne**  
rue Pépinière 4, au 2<sup>e</sup> étage, ainsi que dans tous les bureaux de poste de la Suisse. 6173  
Un an, 6 fr. — Six mois, 3 fr. 50. — Étranger, 8 fr. 50 et 4 fr. 50.  
Toute demande d'abonnement pour 1892 est servie dès maintenant.

**BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE**  
Les abonnements à cette revue partant du commencement de chaque trimestre, peuvent être pris à dater d'octobre.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
UN AN. SIX MOIS.  
SUISSE 20 fr. 14 fr.  
UNION POSTALE 25 fr. 14 fr.  
ON S'ABONNE  
**LAUSANNE** (Suisse), Bureaux de la **Bibliothèque universelle**, rue Grand St-Jean 2, et chez les principaux libraires de tous pays. En Suisse, en Allemagne et en Autriche, aussi auprès de tous les bureaux de poste. 5818

Bestes Blatt für jede Familie!  
**FELS VOM MEER**  
Spezial-illustrierte Zeitschrift für das deutsche Haus  
steht in der ersten Reihe der deutschen Monatschriften und wendet den geistigen Mittelpunkt der deutschen Familie bilden. Um dies zu erreichen und um die bedeutendsten Kräfte auf literarischem und künstlerischem Gebiete zur Mitwirkung heranzuziehen, sieht die Verlagshandlung weder Mühe noch Kosten.  
"Fels vom Meer" hat einen alte Geschichte des Wissens umfassenden Inhalt. Neben feiner literarischer und künstlerischer Unterhaltung. Die Zeitschrift erscheint seit dem 11. Jahrgang in zwei Ausgaben: In 26 Jahrgängen à 50 Pfennig und in 13 Jahrgängen à 1 Mark. Abonnements bei allen Buchhandlungen u. Postämtern. Man verlange Probehefte zur Ansicht.

**LESSIVE PHÉNIX**  
(12 ans de succès)  
Le plus ancien et le seul produit de ce genre diplômé à Zurich pour ses effets avantageux attestés par des certificats authentiques.  
Se délier des nombreuses contrefaçons auxquelles sa qualité exceptionnelle a donné naissance et exiger rigoureusement sur chaque paquet la marque de fabrique.  
"PHÉNIX",  
et la raison de commerce **Redard Frères**, fabricants, à Morges.  
En vente dans toutes les bonnes épiceries et drogueries. 4841

**DOMAINE A LOUER**  
Le domaine du **Villaret**, rière Colombier, à huit kilomètres de Neuchâtel, est à louer pour le printemps 1892. Contenance 104 poses de Neuchâtel (de 300 perches), soit 28 hectares environ. Terres de bonne qualité et en bon état, bétail, porcherie, eau en abondance.  
Suivant les convenances du preneur, on pourrait joindre au domaine deux montagnes, l'une pour l'alpage d'une trentaine de bêtes, l'autre pour laner.  
Entrée en jouissance à volonté à dater du **20 février 1892**.  
Pour les conditions, s'adresser au **notaire Roulet, à Neuchâtel**. 6049

# ANNUAIRE D'ITALIE

7<sup>me</sup> année 1892

**L'ANNUAIRE D'ITALIE**, le seul ouvrage de ce genre, patronné par le Gouvernement royal, fut récompensé d'une médaille d'or aux expositions de Liverpool 1886, Buenos-Ayres 1886, Bruxelles 1888, Cologne 1889, d'un diplôme d'honneur à l'exposition de Londres 1888, et d'une médaille d'argent à l'exposition de Paris 1889.  
**L'ANNUAIRE D'ITALIE** comprend tout ce qui existe et tout ce qui se fait en Italie. Il donne l'adresse de tous les industriels et commerçants italiens résidant en Italie et à l'étranger. Il indique les meilleures maisons industrielles et de commerce de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie.  
**L'ANNUAIRE D'ITALIE**, relié en deux riches et splendides volumes de plus de 4000 pages et de deux millions d'adresses, coûte:  
**Fr. 30** après la publication; **Fr. 25** en souscrivant avant la publication.

Pour souscriptions, demandes et annonces, s'adresser aux Concessionnaires de la publicité de L'ANNUAIRE D'ITALIE  
**HAASENSTEIN & VOGLER**  
AGENCE DE PUBLICITÉ  
LAUSANNE-GENÈVE  
et ses succursales en Suisse et à l'étranger.

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**DEUX GRANDS PRIX**  
LA MARQUE DE FABRIQUE

**COUVERTS CHRISTOFLE**  
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès:  
**Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.**  
Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également: l'unité de qualité, celle qui est notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontré nécessaire et suffisante.  
La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres. **CHRISTOFLE & Co.**

**SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE & LITHOGRAPHIQUE**  
DE MONTREUX  
Bureaux et ateliers à La Rouvenaz, en face du débarcadère.

Cet établissement, créé au commencement de mars de l'année 1889, dispose d'un matériel entièrement neuf et très complet, comprenant:  
**QUATRE PRESSES A IMPRIMER, DERNIER SYSTÈME**  
actionnées par un moteur à gaz.  
**TOUTES LES MACHINES AUXILIAIRES**  
**UN IMMENSE CHOIX DE CARACTÈRES**  
constamment renouvelés,  
etc., etc.

**TÉLÉPHONE**  
3993

**CHROMOLITHOGRAPHIE**

Prix modérés. Exécution soignée.

**UNE JEUNE FILLE**  
[6212] italienne, très bien recommandée et très au courant de l'enseignement et des ouvrages du sexe, désire entrer dans une bonne famille comme volontaire auprès des enfants pour se perfectionner dans le français.  
S'adresser à l'Institut catholique de Lausanne.

**Demande de voyageur**  
[6211] à la provision pour produit alimentaire fin, marque suisse introduite, à placer dans la Suisse romande. Bagage presque nul. Offres avec l'indication de l'activité actuelle et précédente, à l'Office de publicité **Orell Fussli**, annonces, Lausanne, sous chiffre O 1814 L.

**Deux jeunes demoiselles**  
[6105] se rendant de Lausanne à Munich le 18 ou 19 décembre, seraient heureuses de trouver une compagnie de route ayant un peu d'expérience.  
S'adresser sous chiffre F 13926 L, à l'Agence de publicité **Hausenstein & Vogler**, Lausanne.

**HOTEL**  
[6213. On cherche à reprendre, éventuellement à louer pour le printemps prochain un petit hôtel ou restaurant bien fréquenté.  
Offres et conditions sous chiffre E 340 M, poste restante, Baden, Suisse.

**ON DESIRE LOUER**  
pour St-Jean 1892  
**une campagne**  
située aux environs de Neuchâtel, composée de 8 chambres, cuisine, caves et dépendances. Grand jardin d'agrément et jardin potager, arbres fruitiers, beaux ombrages, Vue splendide sur le lac et les Alpes. Pour les conditions et visiter l'immeuble, s'adresser aux initiateurs B. A. 128, poste restante, Neuchâtel. 6214

**A LOUER**  
[6082] aux portes de Genève, face au Mont-Blanc, belle villa confortablement meublée avec calorifère, écuries, etc. Jardin-conciergerie. **Beau parc baigné par le lac.**  
S'adresser à **Jean Treisch**, Corratier, Genève. 6082

**Commerce à remettre.**  
[6149. Pour cause de départ, à remettre immédiatement un commerce de manipulation agricole, n'exigeant pas de connaissances spéciales et dont la vente est assurée et rémunératrice. Reprise, fr. 20 à 25,000.  
Renseignements: **MM. Emile Recordon**, négociant, ou **G. Ador**, notaire, à Ste-Croix (Suisse).

**PREDICATIONS A LAUSANNE**  
Dimanche 29 novembre.  
**CITÉ** (Chapelle): 9 1/2 h., sermon, M. Vallotton. — 2 h., catéchisme.  
**St-LAURENT**: 8 h., culte de la jeunesse de la section du Pont. — 9 1/2 h., sermon, M. Thélin. — 11 1/4 h., école du dimanche de la section du Pont. — 2 h., catéchisme.  
**St-FRANÇOIS**: 9 1/2 h., sermon, M. Emery, prof. — 11 1/4 h., école du dimanche. — 2 h., catéchisme. — 8 h., du soir, M. Secretan.  
**OUCHEY**: 9 1/2 h., sermon, M. De Loës. — 2 h., catéchisme.  
**CHAILLY**: 4 h., culte, M. Vallotton.  
**DEUTSCHE NATIONALKIRCHE** (Mercurie): 9 1/2 Uhr, Predigt: Pfarrer Linder. — 11 Uhr: Kinderlehre. — 2 Uhr: Taufen, Confirmation, Unterricht.  
**EGLEISE CATHOLIQUE**: 6 1/2 h., 1<sup>re</sup> messe. — 8 1/2 h., 2<sup>me</sup> messe, sermon allemand. — 10 h., office, sermon français. — 2 h., vêpres, benédiction, catéchisme.  
**CHAPELLE DE LA CROIX-D'OUCHEY**: 8 1/2 h., messe, instruction.  
**TERRAUX**: 9 1/2 h. du matin, M. le prof. Bovon. — 11 h., culte pour la jeunesse, M. Chateletan. — Eglise mutuelle. — 8 h. du soir, M. Dupraz. — Mercredi 2 décembre, à 8 h. du soir, réunion d'Église. — Jeudi 3, à 5 h. du soir, étude biblique, M. Bridel.  
**MARTHERAY**: 10 1/4 h. du matin, M. Dupraz. — 5 h. du soir, Société de chant sacré.  
**VALENTIN**: à 9 1/2 h. du matin, M. Cornforth. — à 10 3/4 h., école du dimanche. — à 7 1/2 h. du soir, M. Cornforth. — Lundi 30 novembre, à 8 h. du soir, réunion de prières. — Jeudi 3 décembre, à 8 h. du soir, réunion de préparation pour l'école du dimanche.  
**DEUTSCHE EVANGELISCHE KIRCHE**: Martheray, 8 3/4 Uhr, Morgens, Predigt: Pfarrer Mojon. — Salle du Pont, 11 Uhr: Sonntagsschule. — Terraux (grosser Saal, Eingang, Hauptportal), 8 Uhr: Abendgottesdienst.

**Horaires des bateaux à vapeur**  
Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse (Pour le service complet, voir les horaires.)

Départ de	Mat.	Mat.	Mat.	Mat.	Soir	Soir	Soir	Soir
Genève	—	—	8	10 15	11 45	—	2	4 15
Nyon	—	—	9	35	12	—	—	5 45
Rollin	—	—	9	20	12 35	—	—	3 20
Thonon	6 40	—	10 50	—	4 35	4 40	7	—
Evian	7 15	9 10	11 30	—	3 40	5 20	—	—
Morges	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouchy-L.	7 35	9 45	12 15	—	2 30	6	—	—
Vevey	9 35	—	1 30	—	—	—	—	4 50
Clarens	9 55	—	1 40	—	3 20	—	—	—
Montreux	—	—	—	—	—	—	—	—
Chillon	10 10	—	1 55	—	3 35	—	—	—
Villeneuve	10 20	—	2 05	—	3 45	—	—	—
Bouveret	10 52	—	2 30	—	4 10	—	—	5 25
Evian D.	7 15	9 10	—	11 30	—	2 10	5 30	—
Ouchy A.	7 35	9 45	—	12 11	—	3 10	6	—

**Observations météorologiques**  
DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES  
Champ-de-Vin: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555 m.; Long.: 6° 38' E; Lat.: 46° 31' N. — Barom.: 713; Therm.: 9-6; Haut. d'eau: 1 m. 03.

Novembre moyenne: Baromètre 712.5. Thermomètre 4.5. Pluie 97 mm.

Baromètre réduit à 0°	21	22	23	24	25	26	27
730	725	720	715	710	705	700	695

**Thermomètre réduit à 0°**

7 h. m.	1 h. soir	9 h. soir	Maxim.	Minim.
6.6	4.3	1.0	2.5	4.7
9.4	5.8	3.3	3.0	7.0
8.1	2.9	2.7	3.0	5.7
11.0	6.5	4.0	5.0	8.5
4.5	3.8	4.5	1.5	2.1

**Pluie** (en millimètres): 12=0, 1=0.5, 4=0.5, 33=0, 2=0.5, 7=0

**Solet.** (en heures): 0.30, 0.30

**Vent** (en mètres par seconde):

7 h. m.	1 h. soir	9 h. soir	Maxim.	Minim.
1.1	0.8	0.5	0.8	0.5
1.1	0.8	0.5	0.8	0.5
1.1	0.8	0.5	0.8	0.5
1.1	0.8	0.5	0.8	0.5
1.1	0.8	0.5	0.8	0.5

**Situation générale.**  
Hautes pressions au N.-E. (774 St-Petersbourg). Dépression secondaire sur le golfe du Lion, avec bise locale. Temps variable, beau, assez chaud.

**Bourse de Paris du 26 novembre 1891.**  
Cours de clôture (Terme).

3 % Français	95 30	Banque de France	4370
3 1/2 % Français 91	94 15	Banque de Paris	695
3 % Amortiss.	96	Credit foncier	1217 50
4 1/2 % Franç.	104 20	Credit lyonnais	780
Consolid. anglais	95 50	Gaz parisien	1395
4 % Russe 1889	95	Panama	26 25
3 % Russe 1891	77 50	Corinth.	60
5 % Italien	87 97	Suez	2718 75
4 % Autriche or.	92 30	Lombards	190
4 % Hongrois	89 75	Autrichiens	593
5 % Etat serbe.	423	Comp. nat. Esc.	522 50
4 % Extér. esp.	65 70	Comp. d'Escomp.	268 75
3 % Portugais	33 75	Obligations.	—
4 1/2 % Port. Tabacs	365	3 % Chem. Andal	321
4 1/2 % Brésil 88	62 50	4 % Cr. f. égypt.	435
5 % Argentin	302 50	3 % Cr. f. Portu.	157
4 % Turc	17 30	3 % N-Esp. 1 <sup>er</sup> s.	370
Priorité ottom.	408 75	3 % Saragosse	347
Unifiée d'Égypte.	475	3 % Transcaucas	77 50

**Bourse de Genève (Service téléphonique)**  
26 Nov. 27 Nov.

	Clôture.	Clôture.
3 1/2 % Fédéral 1887	—	—
3 % Fédéral 1890	—	89 30
5 % Italien	—	88 50
Actions Jura-Simplon ordinaires	111 25	108 75
— à 2 ans	—	—
— privilégiées	—	—
Central-Suisse	725	712 50
Nord-Est-Suisse	552 50	548 75
St-Gothard	—	675
Union-Suisse anciennes	—	—
Union finane genevoises	500	491 25
Banque de Paris	708 75	705
Credit lyonnais	776 87	773 75
Alpines	133 75	132 50
Rio Tinto	—	427 50
Obligat. Ouest-Suisse 1856-57	509 50	509
Suisse-Occidentale 1878	507 50	—
Central-Suisse à 3 %	—	—
Nord-Est-Suisse à 3 %	510	—
Genevoises 3 % à lots	103	103 25
Credit fon. égypt. 3 % à lots	233	233
Lombardes anciennes	312 50	312 50
Méridionales d'Italie	201	201
Chemins italiens 3 %	269 50	—
Banq. chem. orient. à 1/2 %	997	—
Crédit fonc. canadien à 7 %	—	470
Credit mutuel russe à 1/2 %	372	372
Douanes de Cuba 6 %	475	473
Obri. Serbe	416 25	412 50

**Changes du 27 novembre 1891.**

	DEMANDE	OFFERT
France	100 27 1/2	100 32 1/2
Italie	96	97
Londres	25 30 1/2	25 33 3/4
Amsterdam	209	209 1/2
Allemagne	123 30	123 40
Vienne	213	214

Roubles (cours de Berlin) 244 21.